

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20230928-20230928DEL3019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2023

Publication : 09/10/2023

Le Président Etienne DHUICQ



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE CHAMPENOISE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE



Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eafrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations préremplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

SERVICE DE L'EAU POTABLE

■ gestion par SUEZ
■ gestion par la CCBC

➤➤ NUMÉROS EN CAS DE FUITE D'EAU AVANT COMPTEUR

SUEZ	CCBC
information, facturation 0 977 408 408 du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h	information, facturation 03 26 81 00 34 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
URGENCE 0 977 401 120 (fuite, coupure d'eau,...) 7j/7 et 24h/24	URGENCE 07 88 81 75 59 (fuite, coupure d'eau,...) soir et week-end

Table des matières

A/ SERVICE EN RÉGIE	6
I. INFORMATIONS GÉNÉRALES - DONNÉES COMMUNES	7
1. <u>Présentation du territoire desservi en régie</u>	7
2. <u>Mode de gestion du service</u>	8
3. <u>Bilan d'exploitation</u>	8
4. <u>Tarifification de l'eau et recettes du service en régie</u>	9
4.1. Modalités de tarification	10
4.2. Facture d'eau type (D102.0).....	10
4.3. Recettes.....	12
5. <u>Financement des investissements</u>	12
5.1. État de la dette du service.....	12
5.2. Amortissements	13
6. <u>Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau</u>	13
6.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	13
6.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	13
7. <u>Tableau récapitulatif des indicateurs</u>	14
II. OUVRAGES DE MONTMIRAIL	15
1. <u>Caractérisation technique du service</u>	16
1.1. Estimation de la population desservie (D101.1)	16
1.2. Nombre d'abonnés.....	16
1.3. Eaux brutes.....	17
1.3.1. Prélèvement sur les ressources en eau	17
1.4. Eaux traitées.....	17
1.4.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022	17
1.4.2. Production	18
1.4.3. Volumes vendus au cours de l'exercice.....	18
1.4.4. Autres volumes	19
1.4.5. Volume consommé autorisé.....	19
1.5. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	19
2. <u>Indicateurs de performance</u>	20
2.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	20
2.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	20
2.3. Indicateurs de performance du réseau	22
2.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	22
2.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	23
2.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	23
2.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	24
2.3.5. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	24
3. <u>Financement des investissements</u>	25
3.1. Branchements en plomb	25
3.2. Montants financiers	25
3.3. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	25
3.4. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	26

III. OUVRAGE DE LE GAULT-SOIGNY	27
1. <u>Caractérisation technique du service</u>	28
1.1. Estimation de la population desservie (D101.1)	28
1.2. Nombre d'abonnés.....	28
1.3. Eaux brutes.....	29
1.3.1. Prélèvement sur les ressources en eau	29
1.4. Eaux traitées.....	29
1.4.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022	29
1.4.2. Production	29
1.4.3. Volumes vendus au cours de l'exercice.....	30
1.4.4. Autres volumes	31
1.4.5. Volume consommé autorisé.....	31
1.5. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	31
2. <u>Indicateurs de performance</u>	32
2.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	32
2.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	32
2.3. Indicateurs de performance du réseau	34
2.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	34
2.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	34
2.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	35
2.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	35
2.3.5. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	36
3. <u>Financement des investissements</u>	37
3.1. Branchements en plomb.....	37
3.2. Montants financiers	37
3.3. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	37
3.4. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	38
IV. ANNEXES	39
B/ SERVICE EN CONCESSION	48
1. <u>Caractérisations technique du service en concession</u>	49
1.1. Présentation du territoire desservi.....	49
1.2. Mode de gestion du service	49
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)	50
1.4. Nombre d'abonnés	50
1.5. Eaux brutes	52
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau	52
1.6. Eaux traitées	52
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022.....	52
1.6.2. Production	53
1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice	54
1.6.4. Autres volumes.....	54
1.6.5. Volume consommé autorisé.....	54
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	54
2. <u>Tarification de l'eau et recettes du service</u>	55
2.1. Modalités de tarification	55
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	55
2.3. Recettes	56

3.	<u>Indicateurs de performance</u>	59
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	59
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	59
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	61
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	61
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	61
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	61
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	62
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	62
4.	<u>Financement des investissements</u>	63
4.1.	Branchements en plomb	63
4.2.	Montants financiers.....	63
4.3.	État de la dette du service	64
4.4.	Amortissements.....	64
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	64
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	65
5.	<u>Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau</u>	65
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	65
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	65
6.	<u>Tableau récapitulatif des indicateurs</u>	66
7.	<u>Annexes</u>	67

Eau potable : REGIE



A/ SERVICE EN REGIE

I. INFORMATIONS GENERALES – DONNEES COMMUNES

1. Présentation du territoire desservi en régie



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE CHAMPENOISE
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Montmirail
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : MONTMIRAIL ainsi que les hameaux de Boulante et La chaussée de Mécringes sur la commune de MECRINGES.
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Le Gault-Soigny
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : LE GAULT-SOIGNY sauf le hameau de Soigny.
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui pour le secteur MONTMIRAIL, date d'approbation* :
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 03/06/2015 modifié le 05/06/2023
- Existence d'un schéma directeur Oui pour le secteur MONTMIRAIL, date d'approbation* :

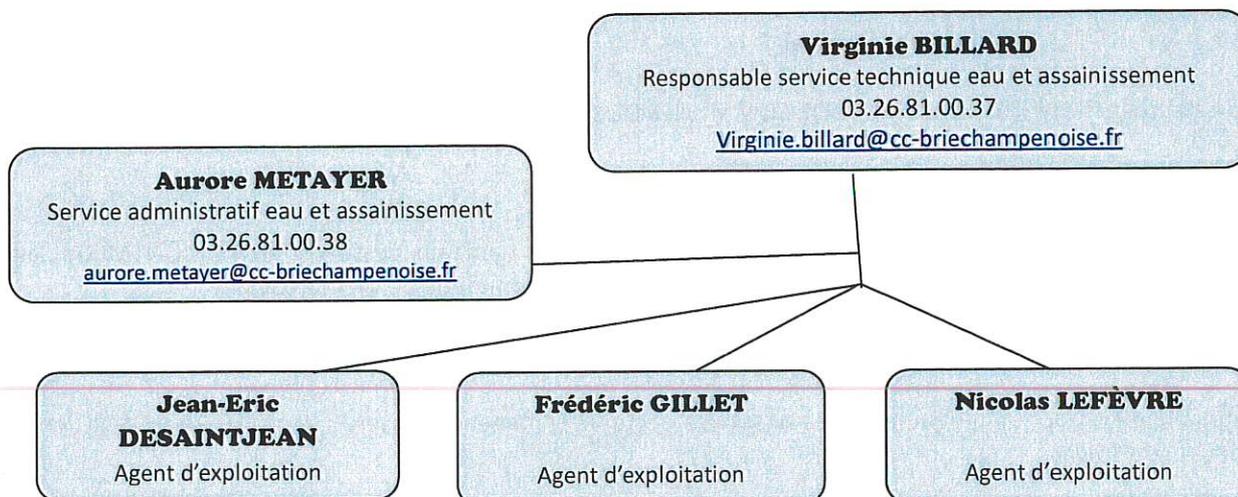
* Approbation en assemblée délibérante

2. Mode de gestion du service en régie



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

Le service de l'eau était composé en 2022, d'une équipe de cinq personnes composée de quatre agents techniques et d'un agent administratif chargé de la facturation, des tâches administratives et du suivi du service géré en régie.



Ces moyens et compétences internes étaient en 2022 complétés par un marché de prestations de service conclu :

Avec la société VEOLIA qui est principalement chargée, dans le cadre de ce contrat, d'effectuer les réparations courantes sur les réseaux ainsi que la maintenance des ouvrages et équipements, qui ne peuvent pas être faites avec les moyens propres de la collectivité. Le contrat en cours a été conclu le 01/01/2022 et court jusqu'au 31/12/2028.

3. Bilan d'exploitation

3.1. Les contrôles et entretiens

PRESTATIONS	PÉRIODICITÉ	PRESTATAIRES
Vérifications électriques sur chaque installation de production/traitement, sur les châteaux d'eau et les surpresseurs	Visite annuelle	SOCOTEC
Entretien des vannes hydro-stables	Visite annuelle	VEOLIA
Entretien des installations de chloration	Visite annuelle	VEOLIA
Entretien des surpresseurs et réducteurs de pression	Visite annuelle	VEOLIA
Visite et contrôle des ouvrages d'eau potable de MONTMIRAIL et LE GAULT-SOIGNY	Visite hebdomadaire	CCBC

3.2. Le nettoyage des réservoirs

Chaque réservoir doit être nettoyé au moins une fois par an avec des produits désinfectants spécifiques pour éviter toute détérioration de la qualité et du goût de l'eau stockée. Cette prestation est incluse dans les contrats de prestations de VEOLIA.

L'intervention comprend :

- l'opération de vidange et les dispositions d'isolement et de remise en service du réservoir ;
- un nettoyage par brossage-raclage ou par voie chimique pour dissoudre les dépôts,
- un décapage des dépôts,
- un rinçage des parois, poteaux et radier,
- une remise en eau,
- un contrôle de qualité de l'eau après remise en service.

VEOLIA est intervenu aux dates suivantes :

	DATE INTERVENTION
Réservoir l'ECHELLE-LE-FRANC	16 mai 2022
Réservoir LE GAULT-SOIGNY	16 mai 2022
Réservoir MONTMIRAIL	17 mai 2022
Réserves semi-enterrées EGREMONT	17 mai 2022
Réserves semi-enterrées MONTMIRAIL	18 mai 2022

3.3. Les interventions sur le réseau d'eau potable en 2022

	MONTMIRAIL- MECRINGES	LE GAULT-SOIGNY
Fuites canalisation	6	4
Fuites branchement	12	9
Fuites vanne		
Remplacements branchements plombs	13	10

3.4. Les remplacements de compteurs en 2022

	Remplacements de compteurs	Nouveaux branchements
MONTMIRAIL- MECRINGES	90	3
LE GAULT-SOIGNY	62	1

3.5. Les interventions en astreintes en 2022

Un planning d'astreintes pour les week-ends est planifié semestriellement pour les 3 agents de l'eau de la CCBC. Pendant l'année 2022, les agents ont effectué 12 interventions sur MONTMIRAIL et 2 interventions sur LE GAULT-SOIGNY pour des fuites sur branchement ou canalisation et autres interventions dans le cadre de l'astreinte.

4. Tarification de l'eau et recettes du service

4.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement y compris location du compteur	62 €	68,18 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,64 €/m ³	1,8035 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,122 €/m ³	0,122 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,22 €/m ³	0,22 €/m ³

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 30/11/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 13/04/2021 effective à compter du 01/07/2021 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 26/09/2019 effective à compter du 02/10/2019 fixant le tarif d'un remplacement de compteur en cas de faute de l'abonné et le tarif de l'ouverture ou la fermeture d'un branchement

4.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	62,00	68,18	10 %
Part proportionnelle	196,80	216,42	10 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	258,80	284,60	10 %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	14,64	14,64	0 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	26,40	26,40	0 %
TVA	16,49	17,91	8,6 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	57,53	58,95	2,5 %
Total	316,33	343,55	8,6 %
Prix TTC au m³	2,64	2,86	8,3 %

Réf. Abonnement : A05109					Période facturée : du 01/07/2021 au 30/06/2022			
Description	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Consom.	Date relevé	Adresse		
	XXXXXXXX	0	120	120	30/06/2022	RUE DE LA LIBERTE 51210 LE GAULT-SOIGNY		
Branchement	Désignation				Conso M3	Prix M3	Montant HT	TVA
P03019	Consommation : 01/07/2021 - 31/12/2021				60	1.63780	98.27	5.50
P03019	Consommation : 01/01/2022 - 30/06/2022				60	1.64000	98.40	5.50
P03019	Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)				120	0.12200	14.64	5.50
P03019	Abonnement Eau				1	62.00000	62.00	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU							273.31	
P03019	Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)				120	0.22000	26.40	5.50
ORGANISMES PUBLICS							26.40	

Total avant déduction (TTC) **316.19 euros**
Acompte à déduire (TTC) **0.00 euros**

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
299.71	Eau	1	299.71	5.50	16.48
Total TVA :					16.48

NET A PAYER : 316.19 euros

Prix de revient (hors abonnement): 0.00209 euros par litre
Total Abonnement : 65.41 euros

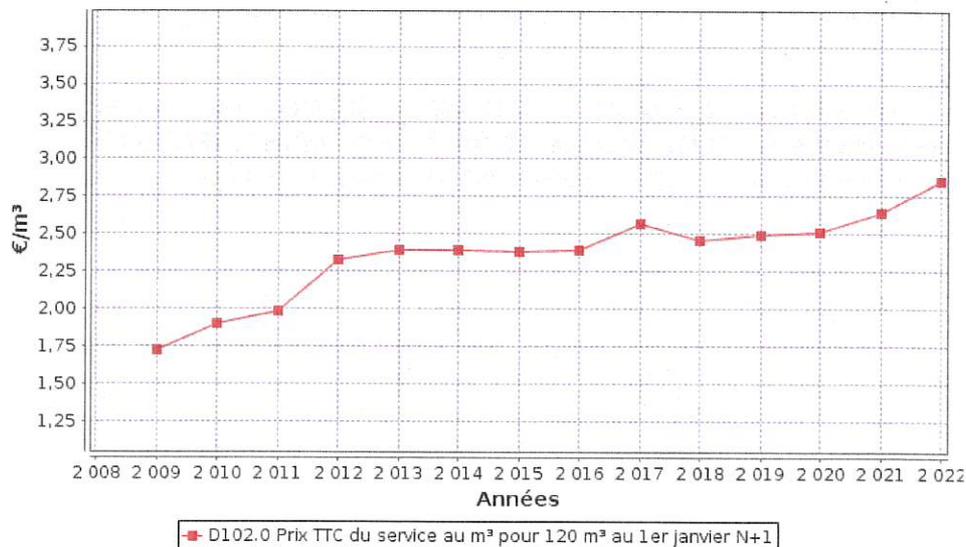
Réf. Abonnement : A02422					Période facturée : du 01/07/2022 au 30/06/2023			
Description	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Consom.	Date relevé	Adresse		
	C00140	0	120	120	30/06/2023	4 RUE DES FOSSES 51210 MONTMIRAIL		
Branchement	Désignation				Conso M3	Prix M3	Montant HT	TVA
P00416	Consommation : 01/07/2022 - 31/12/2022				60	1.64000	98.40	5.50
P00416	Consommation : 01/01/2023 - 30/06/2023				60	1.80350	108.21	5.50
P00416	Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)				120	0.12200	14.64	5.50
P00416	Abonnement Eau				1	68.18000	68.18	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU							289.43	
P00416	Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)				120	0.22000	26.40	5.50
ORGANISMES PUBLICS							26.40	

Total avant déduction (TTC) **333.20 euros**
Acompte à déduire (TTC) **0.00 euros**

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
315.83	Eau	1	315.83	5.50	17.37
Total TVA :					17.37

NET A PAYER : 333.20 euros

Prix de revient (hors abonnement): 0.00218 euros par litre
Total Abonnement : 71.93 euros



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle courant mai-juin sur toutes les communes.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle : une facture estimative basée sur la consommation de la période précédente est émise en janvier, et une facture de solde est émise en juillet.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de

travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Accroître les capacités d'autofinancement en vue de lourds investissements à réaliser sur le secteur en régie (remplacements de canalisation, rénovation d'ouvrages et amélioration de la qualité de l'eau sur le GAULT-SOIGNY)

Les prix applicables à la consommation d'eau et à l'abonnement sont révisibles tous les 6 mois par application d'une formule de révision suivante : $P_n = P_o \times K$

$$Où : K = 0,15 + 0,40 \frac{ICHT-E}{ICHT-E_o} + 0,05 \frac{351007}{351007_o} + 0,35 \frac{EBIQ}{EBIQ_o} + 0,05 \frac{TP10a}{TP10a_o}$$

- ICHT-E : Indice national du coût horaire du travail, tous salariés, de la production et de la distribution d'eau, de l'assainissement, de la gestion des déchets et de la dépollution.

- 351007 : Indice mensuel de l'électricité tarif vert A5 option base

- TP10a : Index national des travaux publics – canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux.

- EBIQ : Indice de l'ensemble énergie, biens intermédiaires, biens équipement.

4.3. Recettes



Recettes de la collectivité	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers sur MONTMIRAIL	446 031	472 450	6 %
<i>dont abonnements</i>	115 105	120 155	
Recettes vente d'eau aux usagers sur LE GAULT-SOIGNY	67 098	65 037	-3 %
<i>dont abonnements</i>	16 839	17 399	
Recettes vente d'eau aux usagers sur MORSAINS	145 312	63 860*	
<i>dont abonnements</i>	31 033		
Total des recettes	658 441	601 347	-9 %

*Le total des recettes a baissé suite à la reprise du secteur de MORSAINS en affermage par SUEZ au 01/01/2022. Le montant correspond à la période du 01/07/2021 au 31/12/2021 facturé en 01/2022.

Recettes globales :

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 sur MONTMIRAIL : 472 450 € (446 031 € au 31/12/2021).

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 sur LE GAULT-SOIGNY : 65 037 € (67 098 € au 31/12/2021).

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 sur MORSAINS : 63 860 € (145 312 € au 31/12/2021).

5. Financement des investissements

5.1. Etat de la dette du service en régie



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		23 548,71	9 281,02
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	18 534,35	14 267,69
	en intérêts	1 042,97	695,32

5.2. Amortissements



Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 149 334 € (207 440 € en 2021).

La dotation aux amortissements n'est pas individualisée par mode de gestion. Le montant correspond au prorata de la dotation globale (régie + affermage) par rapport aux volumes consommés autorisés.

6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

6.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

29 370 € HT ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,14 €/m³ pour l'année 2022 (0,01 €/m³ en 2021).

Le montant des abandons de créances comprend tout le service en régie.

6.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



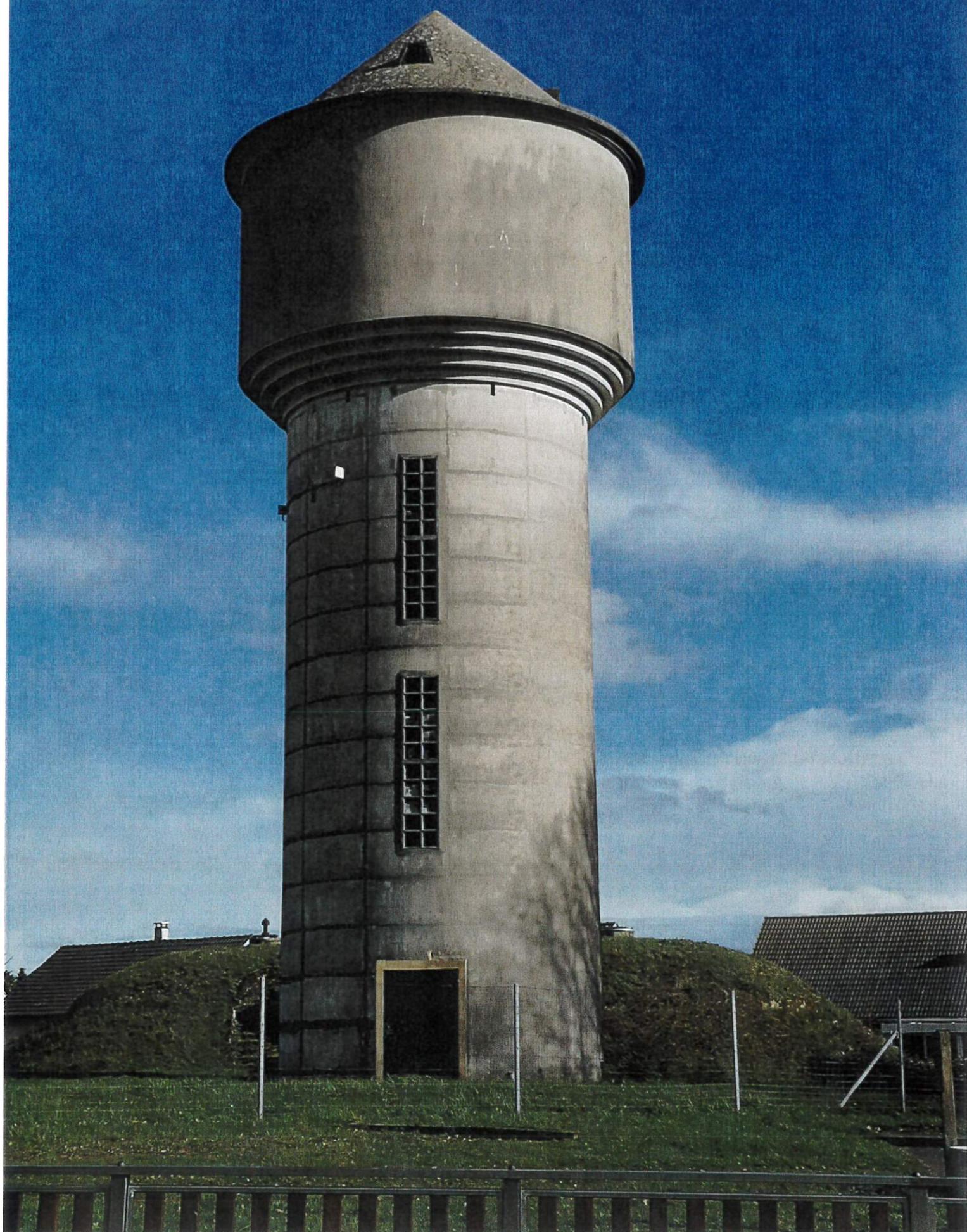
Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Sans objet	

7. Tableau récapitulatif des indicateurs

		MONTMIRAIL		LE GAULT-SOIGNY	
		2021	2022	2021	2022
Indicateurs descriptifs des services					
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3 593	3 580	496	487
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,64	2,86	2,64	2,86
Indicateurs de performance					
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	87,1%	66,7%	33,3%	25%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	116	116	109	109
P104.3	Rendement du réseau de distribution	54,7%	65,8%	65,7%	61%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	8,2	5,2	2,5	2,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	8	5	2,4	2,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,81%	0%	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,14 € / m ³ en 2022			

Eau potable : MONTMIRAIL



II. OUVRAGES DE MONTMIRAIL

1. Caractérisation technique du service

1.1. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 3 580 habitants au 31/12/2022 (3 593 au 31/12/2021).

Commentaire : y compris les habitants des hameaux de Boulante et La chaussée de MECRINGES desservis par le réseau de MONTMIRAIL et en déduction des abonnés de Maclaunay desservis par le réseau de MORSAINS

1.2. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 1 938 abonnés au 31/12/2022 (1 944 au 31/12/2021).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Montmirail	1 944	1 937	1	1 938	-0,3 %
Total	1 944	1 937	1	1 938	-0,3 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 37,24 abonnés/km au 31/12/2022 (37,36 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,85 habitants/abonné au 31/12/2022 (1,85 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 92,7 m³/abonné au 31/12/2022. (92,16 m³/abonné au 31/12/2021).

1.3. Eaux brutes

1.3.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 280 062 m³ pour l'exercice 2022 (336 144 pour l'exercice 2021).

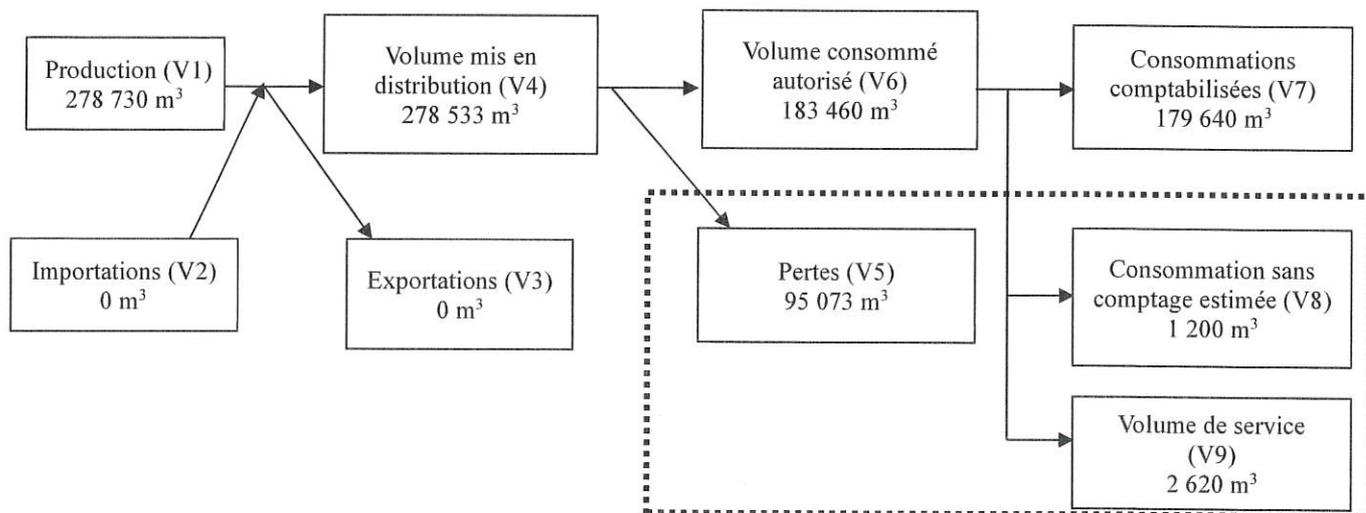
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
MONTMIRAIL F6 HAUT MONGEOIS	Forage	40 m ³ /h	212 607	161 060	-24 %
MONTMIRAIL F1 LES COURBES	Forage	25 m ³ /h	1 162	1 303	12 %
MONTMIRAIL SRCE EGREMONT	Source	70m ³ /h	9 500	10 970	16 %
MONTMIRAIL F4P5 HAUT MONGEOIS	Forage	40 m ³ /h	112 875	106 729	-6 %
Total			336 144	280 062	-17 %

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.4. Eaux traitées

1.4.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



1.4.2. Production



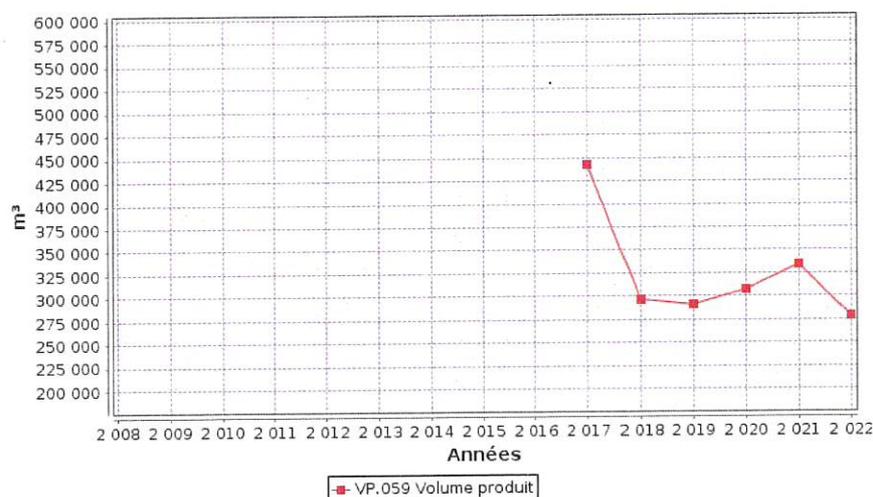
Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station des Courbes	Charbon actif

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes pour le lavage des filtres).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
MONTMIRAIL F6 HAUT MONGEOIS	211 550	160 259	-24 %	80
MONTMIRAIL F1 LES COURBES	1 162	1 303	12 %	80
MONTMIRAIL SRCE EGREMONT	9 500	10 970	16 %	80
MONTMIRAIL F4P5 HAUT MONGEOIS	112 321	106 198	-6 %	80
Total du volume produit (V1)	334 533	278 730	-17 %	80

Le volume prélevé et le volume produit a bien baissé suite à une fuite très importante ($\approx 1\ 000\ m^3$ /semaine) trouvée en 09/2022 ruelle des remparts.



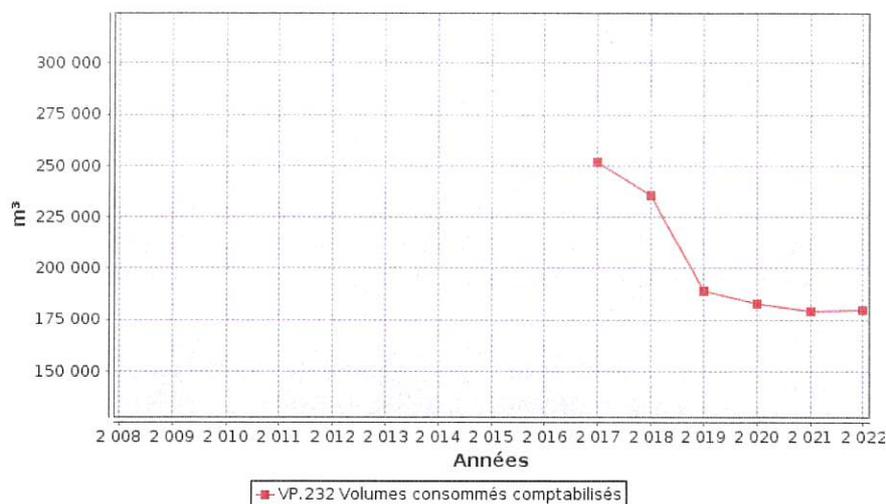
1.4.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	174 988	176 235	0,7 %
Abonnés non domestiques	4 175	3 405	-18,4 %
Total vendu aux abonnés (V7)	179 163	179 640	0,3 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Commentaire concernant les volumes vendus aux abonnés non domestiques : Entreprise AXON'



1.4.4. Autres volumes



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	1 380	1 200	-13 %
Volume de service (V9)	2 480	2 620	5,7 %

Les volumes de comptage : Il s'agit des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, les essais des SDIS, les manœuvres incendie, les ouvertures des services des espaces verts sans compteur, les fontaines sans compteur, le lavage de la voirie, les chasses d'eau sur le réseau d'assainissement.

Les volumes de service : Il s'agit des nettoyages de réservoirs, des purges de réseau, des désinfections après travaux, etc. Par définition, cette donnée est estimée.

1.4.5. Volume consommé autorisé



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	183 023	183 460	0,2 %

1.5. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 52,04 kilomètres au 31/12/2022 (52,04 au 31/12/2021).

2. Indicateurs de performance

2.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	32	0	31	0
Paramètres physico-chimiques	32	4	39	13

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	87,5%	66,7%

2.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	69%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (Indicateur P103.2B)	120	-	116

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

L'INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DU SERVICE

SITE	CAPACITÉ
Château d'eau MONTMIRAIL	Réservoir sur tour 250 m ³
Château d'eau L'ÉCHELLE	Réservoir sur tour 90 m ³
2 réservoirs MONTMIRAIL (Château d'eau)	Réservoirs semi-enterrés 2 x 350 m ³
2 réservoirs MONTMIRAIL (Source des Egremonts)	Réservoirs semi-enterrés 300 m ³ et 150 m ³
Bassin de décantation Station des Courbes	50 m ³
Surpresseur rue de la Guinotterie - ZI de Mondant	
Surpresseur Château d'eau de L'Echelle	
Surpresseur de l'hôpital - rue de la 3ème avenue	
Surpresseur de Mondant - Rue de Beaumont	
Réducteur de pression rue de la Chaussée	
Réducteur de pression Roussat	
Réducteur de pression Rue Saint Martin	
Réducteur de pression Station des Courbes	
1 Vanne hydro-stable Château d'eau de l'Echelle-le-Franc	
1 Vanne hydro-stable entrée de l'Echelle-le-Franc	
3 Vannes hydro-stable départ de la station des Courbes	
Compteur sectorisation du Rond de l'Avenue	
Compteur sectorisation surpression de l'hôpital	
Compteur sectorisation de Montcoupot	
Compteur sectorisation des Egremonts	
Compteur sectorisation de Saint Martin	
Compteur sectorisation de la Chaussée	
Compteur sectorisation de Roussat	
Compteur sectorisation de la ZI de Mondant	
Compteur sectorisation surpression Fontaine-Essart	
Compteur distribution Château d'eau	
Compteur production Les Courbes	
Compteur production Les Egremonts	

2.3. Indicateurs de performance du réseau

2.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	54,7 %	65,8 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	9,64	9,66
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	53,6 %	64,4 %

2.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 5,2 m³/j/km (8,2 en 2021).

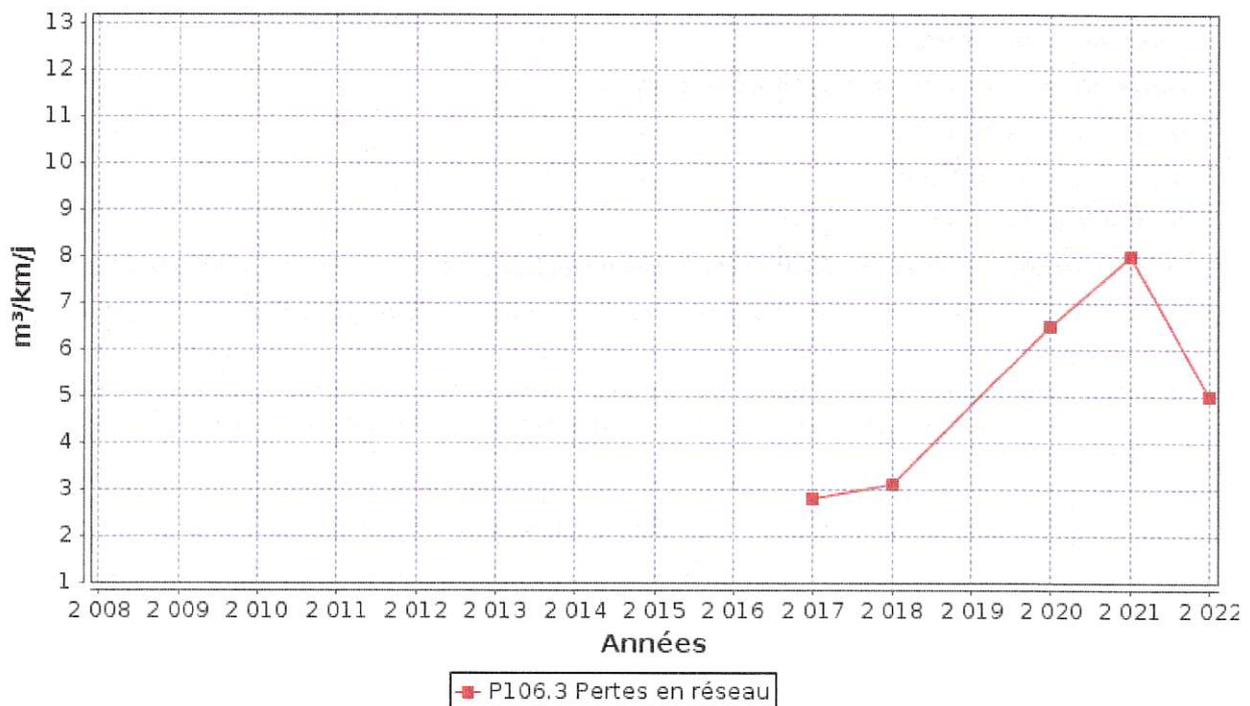
2.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 5 m³/j/km (8 en 2021).



2.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	0,61	0,26	0,35	0,28	0

Au cours des 5 dernières années, 1,5 kms de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,58** % (0,81 en 2021).

2.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80**% (80% en 2021).

3. Financement des investissements

3.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre total des branchements	152	148
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	17	13
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	135	135
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	11 %	9 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	89 %	91 %

3.2. Montants financiers



Projets réalisés en 2022	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	150 974	104 534 ⁽¹⁾
Montants des subventions en €	20 796	
Montants des contributions du budget général en €		

- ⁽¹⁾ Extension réseau EU rue des Mottes à MONTMIRAIL
Extension réseau EU lieu-dit la Folie à MONTMIRAIL
Remplacement de branchements plombs
Remplacement bouches à clé avenue Charles de Gaulle à MONTMIRAIL
Portail et clôture réservoir l'Echelle
Clôture station Les Courbes
Solde étude AAC MONTMIRAIL
Fournitures et équipements sur ouvrages

3.3. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude pour 2023	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Renouvellement de branchements plombs	45 000	45 000
Renouvellement branchements plombs rue de la croix gaudé + vannes et bouches à clés	42 000	
Matériels et équipements techniques	93 683	
MOE travaux VRD rue des Vignes	6 020	
Reprise branchement 20 rue du 8 mai	4 750	

3.4. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés

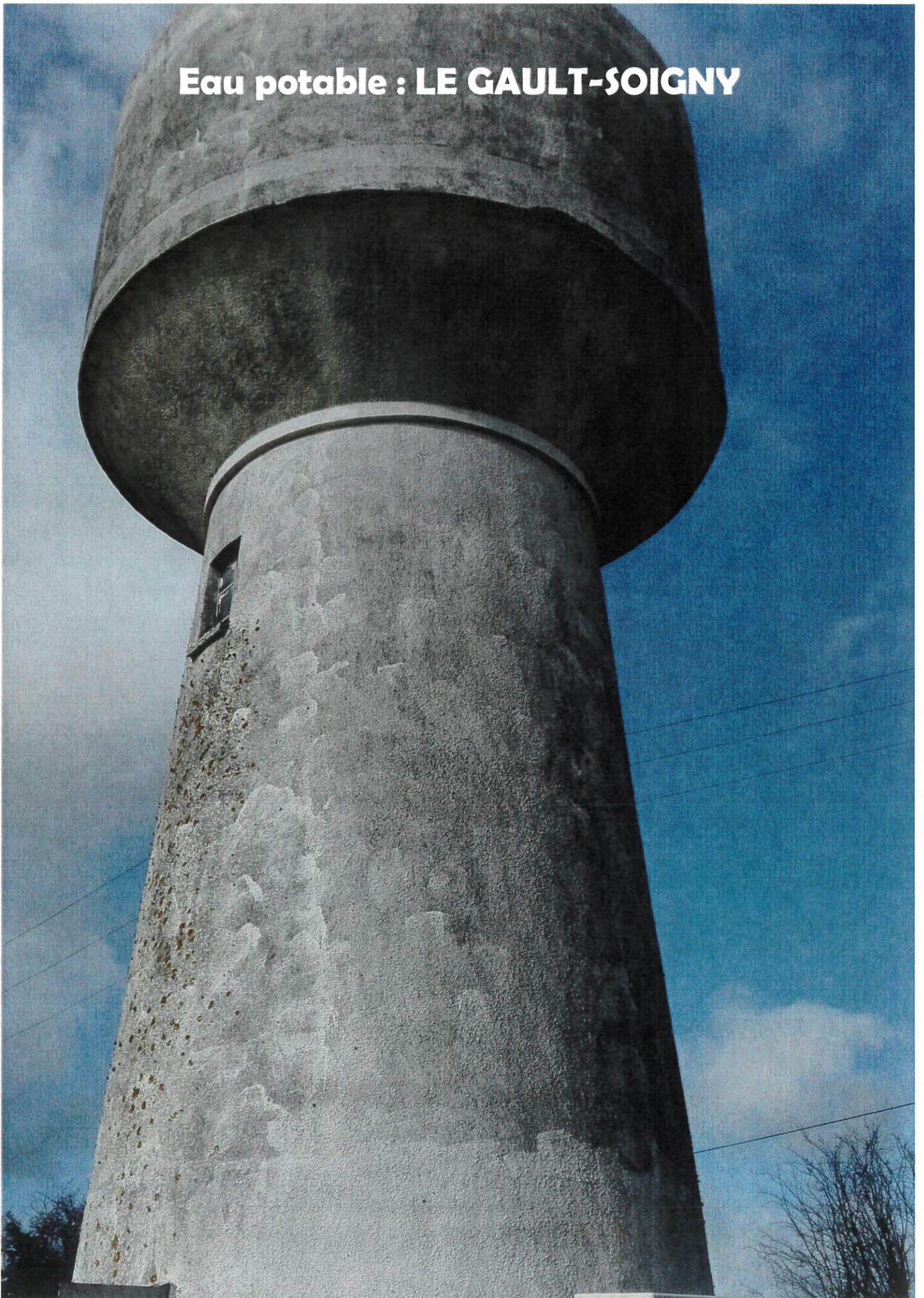
3.5. s par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

Sans objet.

Eau potable : LE GAULT-SOIGNY



III. OUVRAGE DE LE GAULT-SOIGNY

1. Caractérisation technique du service

1.1. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **487** habitants au 31/12/2022 (496 au 31/12/2021).

Commentaire : La population ne comprend pas les habitants du hameau de Soigny qui sont alimentés par la ressource du THOULT-TROSNAV.

1.2. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **287** abonnés au 31/12/2022 (287 au 31/12/2021).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Le Gault-Soigny	287	287	0	287	0 %
Total	287	287	0	287	0 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 18,11 abonnés/km au 31/12/2022 (18,11 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,70 habitants/abonné au 31/12/2022 (1,73 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 86 m³/abonné au 31/12/2022. (93,57 m³/abonné au 31/12/2021).

1.3. Eaux brutes

1.3.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 40 942 m³ pour l'exercice 2022 (41 190 pour l'exercice 2021).

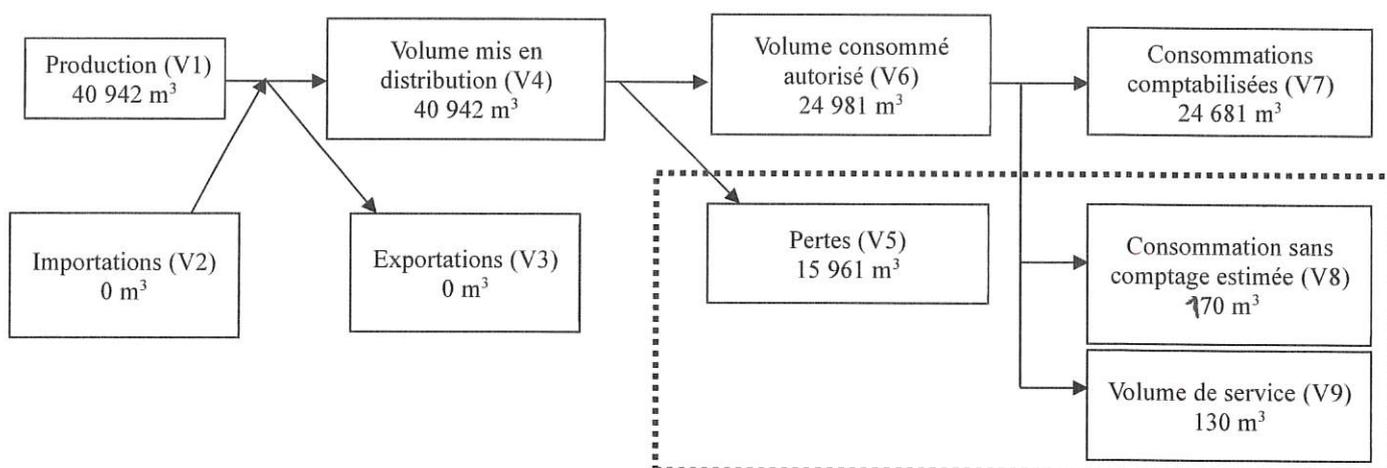
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
LE GAULT LA FORET ST.POMP.	Forage		41 190	40 942	-0,6 %
Total			41 190	40 942	-0,6 %

(2) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.4. Eaux traitées

1.4.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



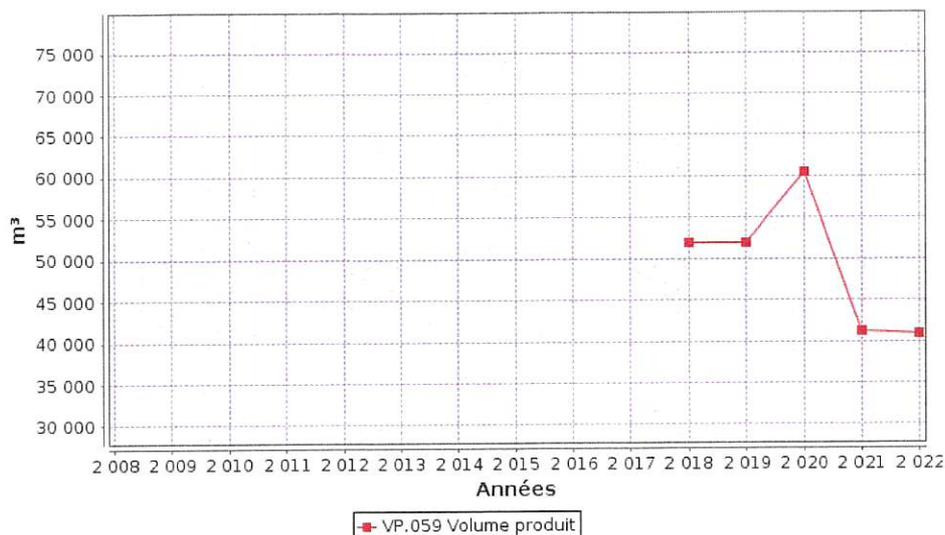
1.4.2. Production



Le service n'a pas de station de traitement.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
LE GAULT LA FORET ST.POMP.	41 190	40 942	-0,6 %	80
Total du volume produit (V1)	41 190	40 942	-0,6 %	80

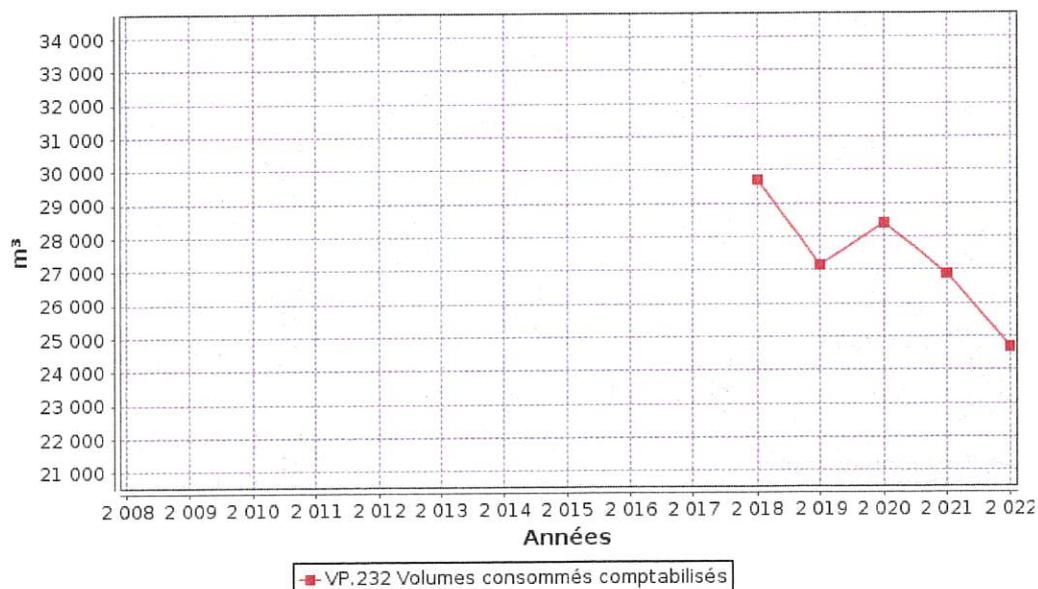


1.4.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	26 856	24 681	-8,1 %
Abonnés non domestiques	0	0	0 %
Total vendu aux abonnés (V₇)	26 856	24 681	-8,1 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.4.4. Autres volumes



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	70	170	142,9 %
Volume de service (V9)	130	130	0 %

Les volumes de comptage : Il s'agit des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, les essais des SDIS, les manœuvres incendie, les ouvertures des services des espaces verts sans compteur, les fontaines sans compteur, le lavage de la voirie, les chasses d'eau sur le réseau d'assainissement.

Les volumes de service : Il s'agit des nettoyages de réservoirs, des purges de réseau, des désinfections après travaux, etc. Par définition, cette donnée est estimée.

1.4.5. Volume consommé autorisé



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	27 056	24 981	-7,7%

1.5. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **15,85** kilomètres au 31/12/2022 (15,85 au 31/12/2021).

2. Indicateurs de performance

2.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	3	0	15	0
Paramètres physico-chimiques	3	2	4	3

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	33,3%	25%

2.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	90%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	109

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

L'INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DU SERVICE

SITE	CAPACITÉ
Château d'eau LE GAULT-SOIGNY Surpresseur Château d'eau Compteur production Château d'eau Compteur distribution Château d'eau Compteur sectorisation rue de Désiré	Réservoir sur tour 90 m ³

2.3. Indicateurs de performance du réseau

2.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	65,7 %	61 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	4,68	4,32
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	65,2 %	60,3 %

2.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,8 m³/j/km (2,5 en 2021).

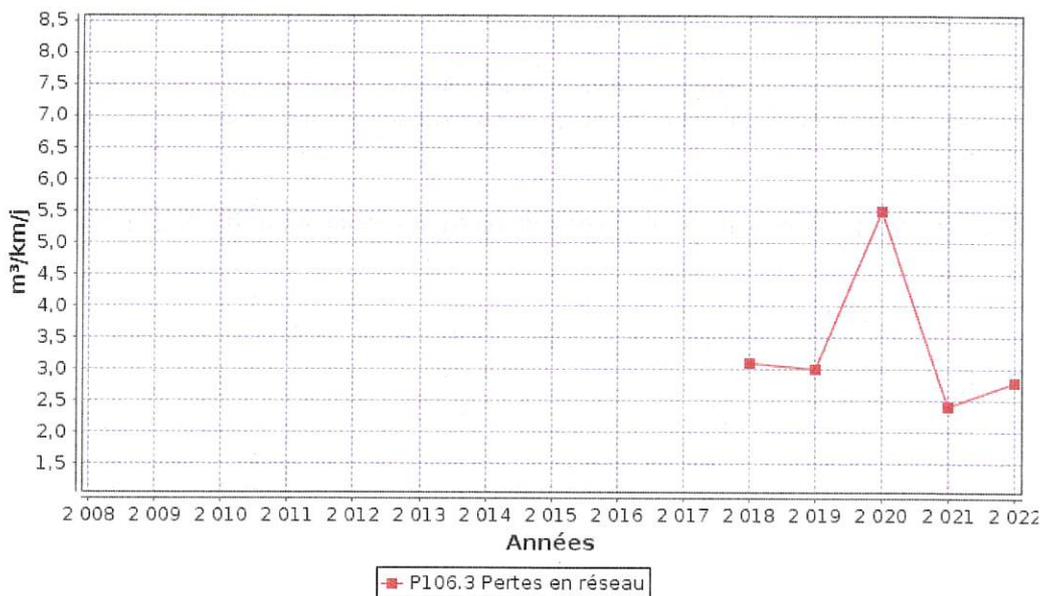
2.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 2,8 m³/j/km (2,4 en 2021).



2.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0 en 2021).

2.3.5. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2021).

3. Financement des investissements

3.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre total des branchements	24	34
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	2	10
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	22	24
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	8 %	29 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	92 %	71 %

3.2. Montants financiers



Projets réalisés en 2022	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	36 554	29 490 ⁽¹⁾
Montants des subventions en €	9 890	
Montants des contributions du budget général en €		

⁽¹⁾ Renouvellement branchements plomb

3.3. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude pour 2023	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Interconnexion du hameau de Dagonne à MORSAINS	79 830	30 000
Reprise de branchements plombs	15 000	15 000
Réhabilitation regard de comptage de sectorisation Ferme de Désiré	16 000	15 000
Matériels et Equipements techniques	12 147	
Création réseau rue de la Halle	15 000	

Une étude diagnostic démarrée en 2019 et dont les conclusions ont été rendues en juillet 2021, a permis :

- de faire le diagnostic du réseau AEP
- de réaliser une campagne de mesures et de modélisation
- de rechercher les fuites les plus importantes
- de définir un programme pluriannuel d'actions à engager et de travaux à réaliser en vue d'améliorer le rendement du réseau et de la qualité de l'eau

3.4. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

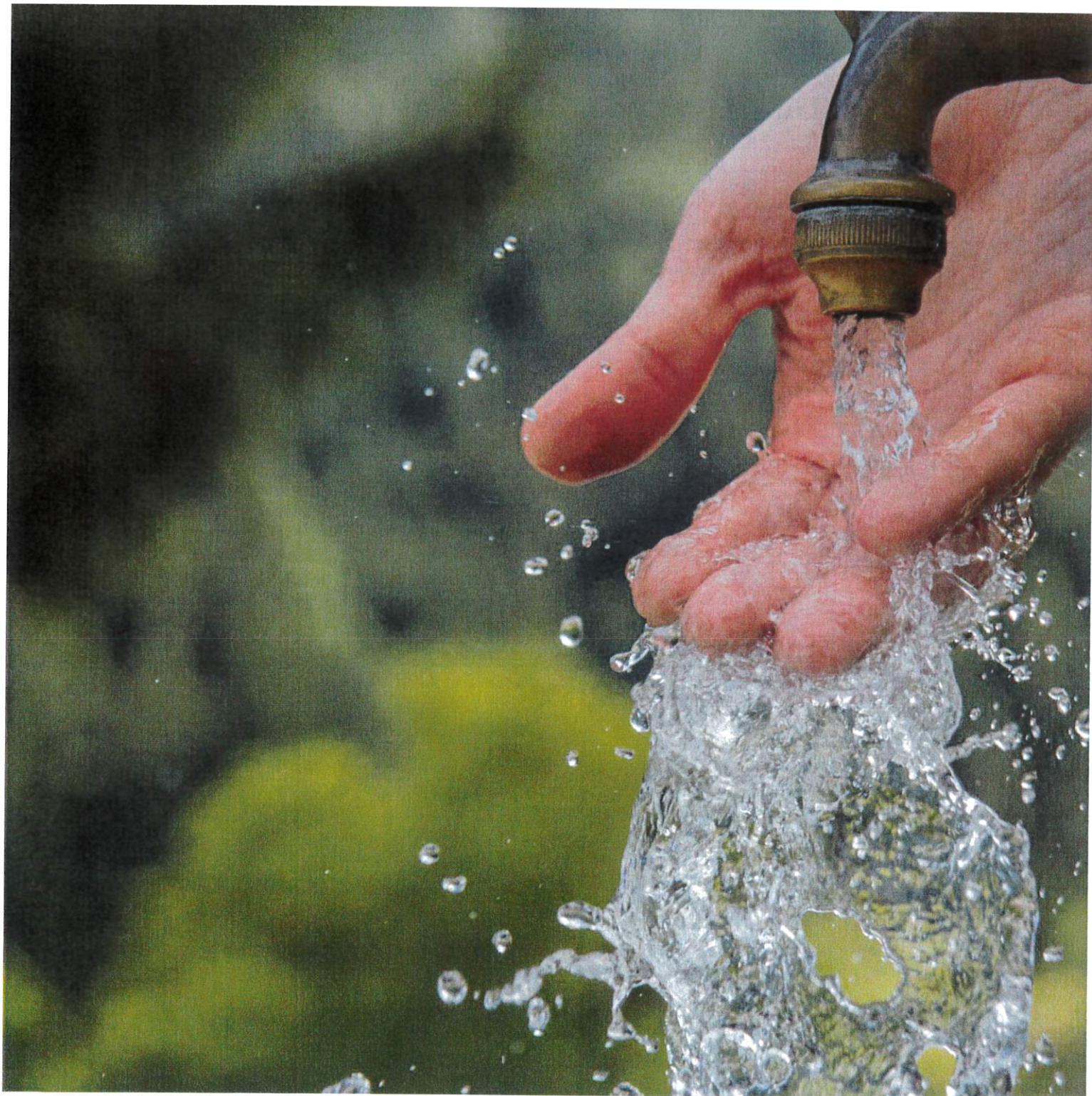


Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

Un programme pluriannuel sera adopté suite aux conclusions de l'étude mentionnée ci-dessus.

IV. ANNEXES

- Annexe 5.1 : Délibération n°2723 du 13 avril 2021
- Annexe 5.2 : Délibération n°2791 du 30 novembre 2021
- Annexe 5.3 : Schéma de fonctionnement du réseau d'eau potable de MONTMIRAIL
- Annexe 5.4 : Synoptique réservoir LE GAULT-SOIGNY
- Annexe 5.4 : Bilan de la qualité de l'eau sur MONTMIRAIL et LE GAULT-SOIGNY



REPUBLIQUE FRANCAISE

2021-025

Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**-----
Séance du 13 avril 2021

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	37

Date de la convocation
06 avril 2021Date d'affichage
07 avril 2021Domaine d'intervention :
8.8 EnvironnementObjet de la Délibération :
Prix de l'eau potable
secteur en régie-----
N°2723

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245103688-20210413-202104132723-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 16/04/2021

Affichage 19/04/2021

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du six avril deux mille vingt et un, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le treize avril deux mille vingt et un, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Olivier HIMMESOETE, M. André DOUSSOT-COCHET, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Marilyne HENRIET, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, M. Jérémy ARAQUÉ, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHE, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Yannick MATON, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, M. Pierre HAGNIER, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danièle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents représentés : M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, Mme Florence PELLETIER ayant donné pouvoir à M. André DOUSSOT-COCHET, M. François ROBIN remplacé par Mme Marilyne HENRIET, M. Pierre QUILLERÉ ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, M. Sébastien VERDRU ayant donné pouvoir à Mme Valérie JACQUINOT, M. Christian TIXIER ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA, M. Laurent EPINAT remplacé par M. Pierre HAGNIER.

Absents : Mme Delphine COHIN excusée, M. Joël SUAU, M. Raymond CHAUVET excusé, Mme Céline FAGOT excusée.

M. Jérémy ARAQUÉ est désigné secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2382, en date du 12 avril 2018, fixant le montant de l'abonnement annuel et de la part proportionnelle du prix de l'eau sur le secteur en régie,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°1843, en date du 07 février 2013, prévoyant les modalités de révision semestrielle du prix de l'eau,

VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances le 08 mars 2021, sur une augmentation du prix de l'eau, à hauteur de 10 cts le m³ d'eau,

CONSIDERANT que les prix de l'eau en vigueur sur le secteur en régie sont les suivants :

- Abonnement annuel au service de l'eau : 60,04 € HT,
- Prix du m³ d'eau consommé : 1,5378 € HT,

CONSIDERANT que la commission des finances préconise d'augmenter le prix de l'eau afin d'accroître les capacités d'autofinancement du budget de l'eau, en vue des lourds investissements à réaliser sur le secteur géré en régie : remplacement de réseaux fuyards, rénovation d'ouvrages vétustes, et amélioration de la qualité de l'eau,

CONSIDERANT que la période de facturation sur le secteur en régie court du 1^{er} juillet au 30 juin,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire, à la majorité,

- 1 voix contre
- 36 voix pour

FIXE la part proportionnelle du prix de vente du mètre cube d'eau potable à 1,6378 € HT, sur le secteur en régie, à compter du 1^{er} juillet 2021.

PRECISE que le montant de l'abonnement (part fixe) n'est pas modifié par la présente délibération.

PRECISE que s'ajoute aux montants susvisés sur le secteur en régie, les redevances de l'agence de l'eau, la TVA et toutes autres charges légales venant s'ajouter au prix de l'eau à l'avenir.

PRECISE que la révision semestrielle du prix de l'eau, instaurée par la délibération n°1843 du 7 février 2013, pour toutes les composantes du prix de l'eau, n'est pas modifiée par la présente délibération, soit :

$$P_n = P_o \times K$$

$$Où : K = 0,15 + 0,40 \frac{ICHT-E}{ICHT-E_o} + 0,05 \frac{351007}{351007_o} + 0,35 \frac{EBIQ}{EBIQ_o} + 0,05 \frac{TP10a}{TP10a_o}$$

- *ICHT-E* : Indice national du coût horaire du travail, tous salariés, de la production et de la distribution d'eau, de l'assainissement, de la gestion des déchets et de la dépollution.
- *351007* : Indice mensuel de l'électricité tarif vert A5 option base
- *TP10a* : Index national des travaux publics – canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux.
- *EBIQ* : Indice de l'ensemble énergie, biens intermédiaires, biens équipement.

Pour extrait conforme,
Le 13 avril 2021

Le Président,
Etienne DHUICQ



REPUBLIQUE FRANCAISE

2021-103

Département de la Marne
Arrondissement d'ÉpernayEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE

Séance du 30 novembre 2021

Nombre de membres		
Affiliant au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	36

Date de la convocation
23 novembre 2021Date d'affichage
23 novembre 2021Domaine d'intervention :
8.8 EnvironnementObjet de la délibération :
Prix de l'eau potable à compter du
1^{er} janvier 2022 - secteur en régie

N°2791

Par convocation en date du vingt-trois novembre deux-mille-vingt-et-un, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le trente novembre deux mille vingt et un, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMBSOETE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Marilynne HENRIET, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, M. Jérémy ARAQUÉ, Mme Elisabeth BENARD, Mme Claudette BOUCHE, Mme Marie-Claude HIMMBSOETE, M. Yannick MATON, M. Régis NOIZET, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Daniëlle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
081-245100898-20211130-202111302791-DE
Accusé cartonné exécutoire
Réception par le préfet : 04/12/2021
Affichage : 03/12/2021
Le Président Etienne DHUICQ



Absents représentés : M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, M. François ROBIN remplacé par Mme Marilynne HENRIET, M. Pierre QUILLERÉ ayant donné pour voir à M. Juan GARCIA, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, Mme Claudine ZUBER ayant donné pouvoir à M. Patrick VIÉ.

Absents : M. Joël SUAU excusé, Mme Nelly GRIFFON, M. Sébastien VERDRU, Mme Céline FAGOT, M. Christian TIXIER.

M. Jérémy ARAQUÉ est désigné secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2723, en date du 13 avril 2021, fixant le montant de l'abonnement annuel et du prix de l'eau au m³ consommé, sur le secteur géré en régie, ainsi que la formule de révision semestrielle des prix,

CONSIDERANT que le prix de l'eau en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2021 sur le secteur en régie, en application de la délibération n°2723 susvisée, est le suivant :

- Part fixe (abonnement annuel) = 62,24 € HT, soit 31,12 € HT semestriel,
- Part proportionnelle aux volumes consommés = 1,6378 € HT / m³,

CONSIDERANT qu'il est proposé de fixer le prix de l'eau comme suit sur le secteur géré en régie, à compter du 1^{er} janvier 2022, afin de maintenir l'équilibre budgétaire du service de l'eau, de préserver les capacités d'autofinancement, et de conserver une politique tarifaire uniforme sur l'ensemble du territoire :

- Part fixe semestrielle = 31,00 € HT,
- Part proportionnelle aux volumes consommés = 1,64 € HT / m³,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'adopter la même formule de révision des prix annuelle que sur le secteur concédé, à compter du 1^{er} janvier 2022, afin que l'évolution du prix de l'eau soit similaire sur tout le territoire et dans toutes ses composantes, tant qu'il n'est pas revu par l'assemblée délibérante,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

FIXE le montant de la part fixe semestrielle du prix de l'eau à 31,00 € HT, sur le secteur géré en régie, à compter du 1^{er} janvier 2022.

FIXE la part proportionnelle aux volumes consommés à 1,64 € HT/m³, sur le secteur géré en régie, à compter du 1^{er} janvier 2022.

PRECISE que s'ajoutent aux montants susvisés les redevances de l'agence de l'eau, la TVA, et toutes autres charges légales venant s'ajouter au prix de l'eau.

PRECISE que les parts fixes et proportionnelles du prix de l'eau sur le secteur en régie seront révisées annuellement tous les 1^{er} janvier, selon la formule suivante, et que la première révision aura lieu le 1^{er} janvier 2023 :

$$P_N = P_0 \times K_{1N}$$

où :

- P_0 est le prix au 1^{er} jour de la prise d'effet du contrat ;
- P_N est le prix applicable pour l'année N ;
- K_{1N} est un coefficient d'actualisation calculé à l'aide de la formule suivante :

$$K_{1N} = 0,15 + \left(0,44 \times \frac{ICHT - E_N}{ICHT - E_0} + 0,10 \times \frac{E_N}{E_0} + 0,31 \times \frac{BE_N}{BE_0} \right)$$

avec :

- *ICHT*: Indice de coût horaire du travail, tous salariés, de la production et la distribution d'eau, de l'assainissement, de la gestion des déchets, et de la dépollution, publié mensuellement par l'INSEE. Identifiant INSEE : 1565187.
- *E* : Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - Électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour capacité > 36kVA. Identifiant INSEE : 010534766.
- *BE* : Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - Ensemble de l'industrie - Marché français - Prix départ usine. Identifiant INSEE : 001652106.

Pour extrait conforme,
Le 30 novembre 2021

Le Président,
Etienne DHUITTE



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : CCBC MONTMIRAIL

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides élevées, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	C A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 17 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 663 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par les captages : MONTMIRAIL F1 LES COURBES, MONTMIRAIL F4 LA MONGEOIS, MONTMIRAIL F6 LA MONGEOIS, MONTMIRAIL SRCE EGREMONT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement.	BACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
Votre réseau alimente 3535 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « CDC DE LA BRIE CHAMPENOISE ».	NITRATES A Bonne qualité Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 39,3 mg/L Valeur maxi : 40 mg/L
Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « CDC DE LA BRIE CHAMPENOISE ».	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS C Dépassements réguliers de la limite réglementaire Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 2 Nombre de mesures : 1,132 Conformité : 0 % Valeur maxi : 0,39 microgramme/L (chloridazone desphényl) Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; total des pesticides analysés
Quelques conseils	FLUOR A Bonne qualité Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé. Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,362 mg/L Valeur maxi : 0,362 mg/L
ABSENCE  Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
CHLORE  Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.	DURETÉ Eau très dure Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 32,2 °f Valeur maxi : 32,6 °f
TEMPÉRATURE  Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).	RECHERCHE  En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.
Pour aller plus loin  Retrouvez les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur la Sba Internet : www.eaupotable.santa.gouv.fr	

Édité le 20/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalizations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LE GAULT LA FORET

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides dépassant la limite de qualité, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener).	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 6 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 489 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par un captage : LE GAULT LA FORET ST.POMP. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle n'est pas traitée. Votre réseau alimente 410 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « CDC DE LA BRIE CHAMPENOISE ».	BACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2021, 2022
Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « CDC DE LA BRIE CHAMPENOISE ».	NITRATES A Bonne qualité Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 36,9 mg/L Valeur maxi : 37,3 mg/L
Quelques conseils	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS C Dépassements réguliers de la limite réglementaire Nombre de prélèvements : 4 Nombre de mesures : 1,203 Conformité : 25 % Valeur maxi : 0,138 microgramme/L (atrazine déséthyl) Substance(s) non conforme(s) : atrazine déséthyl
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	FLUOR A Bonne qualité Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,406 mg/L Valeur maxi : 0,406 mg/L
CHLORE Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
TEMPÉRATURE Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).	DURETÉ Eau très dure Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 30,8 °f Valeur maxi : 30,8 °f
SÈCHESSE En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.
Pour aller plus loin Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr	

Édité le 20/06/2023

L'Indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'Indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



Eau potable : CONCESSION

B – SERVICE EN CONCESSION

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE CHAMPENOISE
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : CONCESSION
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bergères-sous-Montmirail, Boissy-le-Repos, Charleville, Corfélix, Corrobert, Fromentières, Janvilliers, La Villeneuve-lès-Charleville, Le Thoult-Trosnay, Le Vézier, Margny, Mécringes (sauf Boulante et la chaussée de Mécringes), Morsains, Rieux, Soizo-aux-Bois, Tréfols, Vauchamps, Verdon et hameau de Maclaunay (MONTMIRAIL).
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SUEZ
- Date de début de contrat : 01/01/2022
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2028
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2028
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0
- Nature exacte de la mission du prestataire : Le fermier assume l'exploitation, l'entretien et le renouvellement (en fonction des dispositions contractuelles) des biens affectés au service délégué. Les travaux et gros investissements restent à la charge de la CCBC. La relève des compteurs est effectuée par SUEZ ainsi que la facturation.

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 4 229 habitants au 31/12/2022 (3 175 au 31/12/2021).

Intégration du territoire de l'Ex-BONNEVAL au 01/01/2022.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 1 917 abonnés au 31/12/2022 (1 381 au 31/12/2021).

Intégration du territoire de l'Ex-BONNEVAL.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL	87	85	
BOISSY-LE-REPOS	102	101	
CHARLEVILLE	146	145	
CORFELIX	62	61	
CORROBERT	103	103	
FROMENTIERES	184	184	
JANVILLIERS	89	89	
LA VILLENEUVE-LES-CHARLEVILLE	76	75	
SOIGNY	14	14	
LE THOULT-TROSNAY	62	61	
MARGNY	67	68	
MONTMIRAIL	2	2	
SOIZY-AUX-BOIS	82	82	
VAUCHAMPS	174	178	
VERDON	131	132	
Total secteur historique	1 381	1 380	-0,07%
CHAMPGUYON (Les Vieux Essarts)	7	5	
LE VEZIER	102	98	
MECRINGES	79	77	
MACLAUNAY	44	51	
MONTOLIVET (Les Corbats)	4	6	
MORSAINS	91	94	
RIEUX	109	109	
TREFOLS	99	97	
Total secteur Ex-Bonneval	535	537	0,37%
TOTAL ABONNES	1 916	1 917	0,05%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 11,40 abonnés/km au 31/12/2022 (13,05 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,21 habitants/abonné au 31/12/2022 (2,30 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 93,8 m³/abonné au 31/12/2022 (120,3 m³/abonné au 31/12/2021).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 321 704 m³ pour l'exercice 2022 sur le secteur historique (288 260 pour 2021) et 99 437 m³ pour l'exercice 2022 sur le secteur ex-BONNEVAL (116 764 pour 2021).

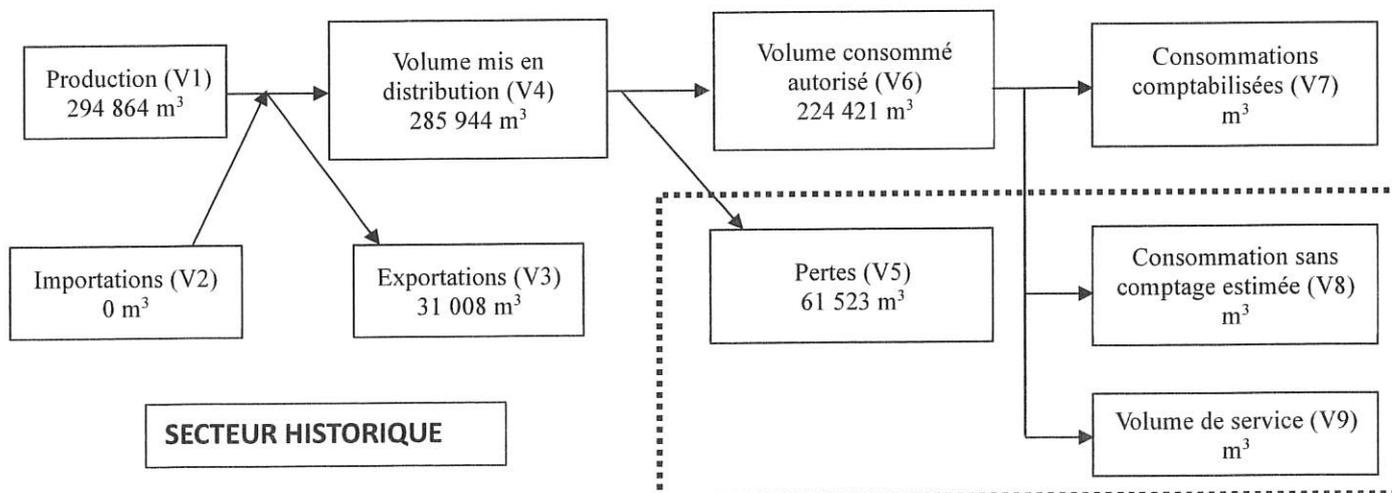
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
LE THOULT TROSNAY FTE BRON S1	Source	1200 m ³ /j	211 693	234 039	%
LE THOULT TROSNAY FTE BRON S2	Source				
CHARLEVILLE FORAGE SOUS STK	Forage	264 m ³ /j	28 736	31 342	%
SOIZY AUX BOIS FG STAT.POMP F3	Forage	120 m ³ /j	13 485	11 783	%
VERDON SP LA CROIX	Forage	432 m ³ /j	34 346	44 540	%
TOTAL secteur historique			288 260	321 704	11,6 %
MORSAINS LE PRE DES COGNOTS	Forage	960 m ³ /j	116 764	99 437	-15 %
TOTAL secteur BONNEVAL			116 764	99 437	-15 %
TOTAL			405 024	421 141	4 %

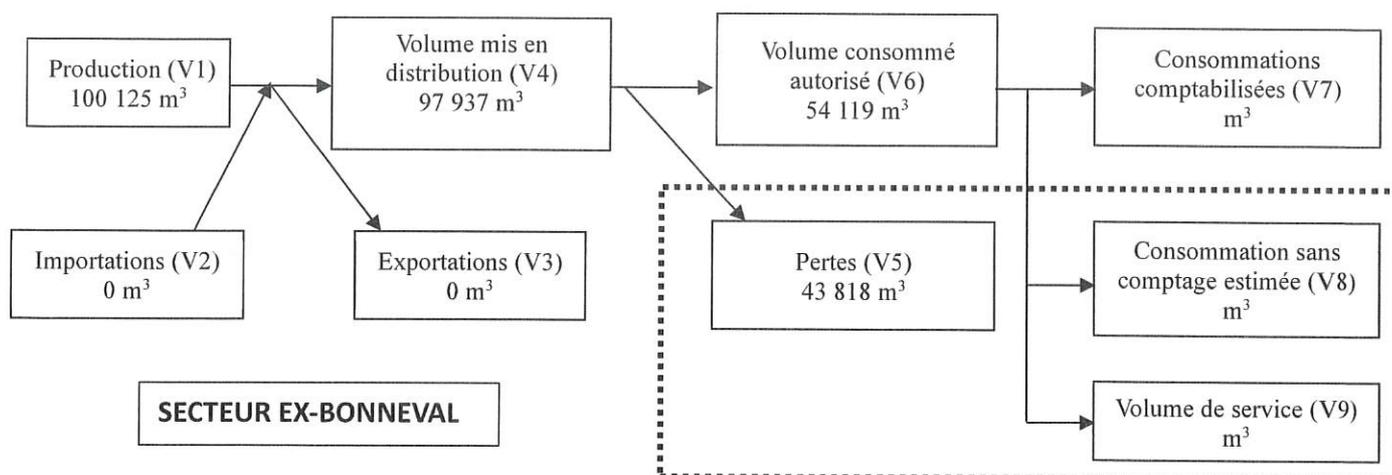
(1) Débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022





1.6.2. Production



Le service a 3 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station de traitement du THOULT-TROSNAY	Charbon actif
Station de traitement de CHARLEVILLE	Charbon actif
Station de traitement de MORSAINS	Charbon actif

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m³	Volume produit durant l'exercice 2022 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
LE THOULT TROSNAY FTE BRON S1	222 296	208 512	-6,2 %	80
LE THOULT TROSNAY FTE BRON S2				
CHARLEVILLE FORAGE SOUS STK	25 941	30 029	15,8 %	80
SOIZY AUX BOIS FG STAT.POMP F3	12 460	11 783	-5,4 %	80
VERDON SP LA CROIX	34 346	44 540	29,7 %	80
TOTAL secteur historique	295 043	294 864	-0,06 %	
MORSAINS LE PRE DES COGNOTS	112 656	100 215	-11 %	
TOTAL secteur BONNEVAL	112 656	100 215	-11 %	
Total du volume produit (V1)	407 699	395 079	-3 %	

1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Secteur historique	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	166 135		___%
Abonnés non domestiques	0	0	___%
Total vendu aux abonnés (V₇)	166 135		___%
Total vendu à d'autres services (V₃)	34 022	31 008 ⁽²⁾	-9 %
Secteur Ex-BONNEVAL	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	64 066		___%
Abonnés non domestiques	0	0	___%
Total vendu aux abonnés (V₇)	64 066		___%
TOTAL VENDU AUX ABONNES	228 652	267 219	17 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Les volumes exportés : 16 228 m³ vers BANNAY, 1 458 m³ vers LA CHAPELLE/ORBAIS et 13 322 m³ vers LA VILLE/ORBAIS.

1.6.4. Autres volumes



	Exercice 2021 en m ³ /an	Exercice 2022 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V₈)	500	1 410	182 %
Volume de service (V₉)	2 790	2 700	-3 %

1.6.5. Volume consommé autorisé



Volume consommé autorisé (V ₆)	Exercice 2021 en m ³ /an	Exercice 2022 en m ³ /an	Variation en %
Secteur historique	169 425	224 421	32 %
Secteur ex-BONNEVAL	67 066	54 996	-18 %
TOTAL Volume consommé autorisé (V₆)	236 491	271 329	15 %

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 168,1 kilomètres au 31/12/2022 (105,86 au 31/12/2021).

Intégration secteur Ex-BONNEVAL.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 60 € au 01/01/2022
65,98 € au 01/01/2023

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	22 €	24,19 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,3925 €/m ³	0,4316 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	40 €	43,99 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,2475 €/m ³	1,3719 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,1294 €/m ³	0,1294 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,22 €/m ³	0,22 €/m ³

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du [13/04/2021](#) effective à compter du 01/07/2021 fixant les tarifs du service d'eau potable pour la Collectivité
- Délibération du [30/11/2021](#) effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable pour la Collectivité

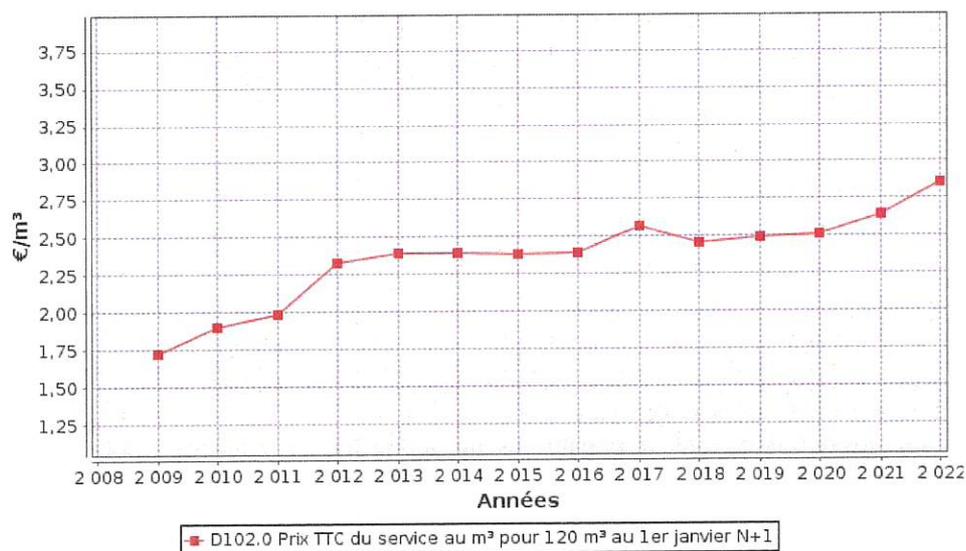
2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE

(120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	22	24,19	9,97%
Part proportionnelle	47,10	51,80	9,97%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	69,10	75,99	9,97%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	40	43,99	9,97%
Part proportionnelle	149,70	164,63	9,97%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	189,70	208,62	9,97%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	15,53	15,53	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	26,40	26,40	0%
TVA	16,54	17,96	8,58%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	58,47	59,89	2,37%
Total	317,27	344,49	8,58%
Prix TTC au m³	2,64	2,87	8,58%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Le tarif est le même pour toutes les communes sur le secteur en affermage et très proche du prix appliqué sur le secteur en régie.

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			300,13		316,63
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2023 au 01/01/2024	2	21,99	43,98	5,5	
Part communauté de Communes du 01/01/2023 au 01/01/2024	2	12,10	24,20	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France du 01/01/2023 au 01/01/2024	120 m ³	1,3719	164,63	5,5	
Part Communauté de Communes du 01/01/2023 au 01/01/2024	120 m ³	0,4316	51,79	5,5	
Part Agence de L'Eau Préservation Ressource du 01/01/2023 au 01/01/2024	120 m ³	0,1294	15,53	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			26,40		27,85
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2023 au 01/01/2024	120 m ³	0,22	26,40	5,5	
TOTAL HT			326,53		
MONTANT TVA (5.5 %)			17,95		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					344,48
Net à payer					344,48 €

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2022 sont de 267 219 m³/an (165 147 m³/an en 2021). Intégration du secteur ex-Bonneval.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Remplacement de canalisations sur Hameau Les Bordes (BERGERES/MONTMIRAIL) et Hameau de Soigny (LE-GAULT-SOIGNY) et remplacement de la canalisation de Villeperdue à TREFOLS.

Les prix applicables à la consommation d'eau et à l'abonnement sont révisibles tous les 6 mois par application d'une formule de révision suivante : $P_n = P_o \times K$

Où : $K = 0,15 + 0,40 \frac{ICHT-E}{ICHT-E_o} + 0,05 \frac{351007}{351007_o} + 0,35 \frac{EBIQ}{EBIQ_o} + 0,05 \frac{TP10a}{TP10a_o}$

- *ICHT-E* : Indice national du coût horaire du travail, tous salariés, de la production et de la distribution d'eau, de l'assainissement, de la gestion des déchets et de la dépollution.

- *351007* : Indice mensuel de l'électricité tarif vert A5 option base

- *TP10a* : Index national des travaux publics – canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux.

- *EBIQ* : Indice de l'ensemble énergie, biens intermédiaires, biens équipement.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	93 882	126 811	35%
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros	48 640	55 969	15%
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Total des recettes	142 522	182 780	22%

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	315 594	364 559	13%
<i>dont abonnements</i>	68 110	77 210	
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total des recettes	315 594	364 559	13%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 547 339 € (458 116 € au 31/12/2021).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2022
Microbiologie	31	0	39	0
Paramètres physico-chimiques	31	11	53	19

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses secteur historique	Taux de conformité Exercice 2021	Taux de conformité Exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	64,5%	64,2%
Analyses secteur Ex-BONNEVAL	Taux de conformité Exercice 2021	Taux de conformité Exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		96%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	95%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	94

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

Secteur historique	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	72,6 %	86,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	5,27	6,6
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	67,5 %	80,6 %
Secteur ex-BONNEVAL	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	59,5 %	54 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	3,25	2,38
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	56,9 %	55,3 %

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés sur le secteur historique est de 0 m³/j/km (2,1 en 2021). Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés sur le secteur ex-Bonneval est de 0 m³/j/km (2,4 en 2021).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes

détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes sur le secteur historique est de 1,51 m³/j/km (2 en 2021).
 Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes sur le secteur ex-Bonneval est de 2,12 m³/j/km (2,2 en 2021).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	1,032	0,944

Au cours des 5 dernières années, 1,976 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,24% (0,19 en 2021).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2021).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre total des branchements	126	132
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	1	3
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	125	129
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,8 %	2,27 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	99 %	98 %

4.2. Montants financiers



Projets réalisés en 2022	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	Part CCBC: 199 521 Part SUEZ: 32 591	Part CCBC ⁽¹⁾ : 548 140
		Part SUEZ ⁽²⁾ : 31 803
Montants des subventions en €	2 518	450 276 ⁽³⁾
Montants des contributions du budget général en €		

- (1) Remplacement de canalisations à BOISSY-LE-REPOS
Clôture et portail réservoir MARGNY
Etude AAC MORSAINS, VERDON et CHARLEVILLE
Extension maillage réseau rue des maisons brûlées à FROMENTIERES
Travaux VRD à LE VEZIER
Etude diagnostic secteur ex-Bonneval
Fournitures et équipements sur ouvrages
- (2) Travaux de renouvellement sur les installations
Reprise branchement plomb
- (3) Remplacement de canalisations à BERGERES ET BOISSY (AESN, Département et DETR)
Solde étude diagnostic secteur ex-Bonneval (AESN)
Fonds de concours de FROMENTIERES

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		25 000	5 000
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	20 000	20 000
	en intérêts	1 424,21	664,22

4.4. Amortissements



Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 194 388 € (126 813 € en 2021).

La dotation aux amortissements n'est pas individualisée par mode de gestion. Le montant correspond au prorata de la dotation globale (régie + affermage) par rapport aux volumes consommés autorisés.

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude pour 2023	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Remplacement canalisation aux hameaux les bordes (BERGERES) + Soigny (LE GAULT-SOIGNY)	320 100	
MOE Rénovation réservoir de Boutavent à BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL	20 000	20 000
Déconnexion forage réservoir JANVILLIERS	3 500	
Réhabilitation réservoir MARGNY	75 000	
Remplacement canalisation du surpresseur à Villeperdue à TREFOLS	128 450	
Clôture surpresseur Les fourneaux et réservoir LE THOULT	8 500	

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

Une étude diagnostic démarrée en 2019 sur le secteur Ex-BONNEVAL et dont les conclusions ont été rendues en juin 2023, a permis :

- de faire le diagnostic du réseau AEP
- de réaliser une campagne de mesures et de modélisation
- de rechercher les fuites les plus importantes
- de définir un programme pluriannuel d'actions à engager et de travaux à réaliser en vue d'améliorer le rendement du réseau

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu [] demandes d'abandon de créance et en a accordé [].

[] € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit [] €/m³ pour l'année 2022 ([] €/m³ en 2021).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

Un programme pluriannuel sera adopté suite aux conclusions de l'étude mentionnée ci-dessus.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3 175	4 229
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,64	2,87
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	64,5%	67,4%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95	94
P104.3	Rendement du réseau de distribution	72,6%	72,87%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,1	
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2	
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,19 %	0,24 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	—	—

7. Annexes

- Annexe 7.1 : Délibération n°2724 du 13 avril 2021 sur le prix de l'eau potable sur le secteur en affermage
- Annexe 7.2 : Délibération n°2790 du 30 novembre 2021 sur le prix de l'eau potable sur le secteur en affermage
- Annexe 7.3 : Bilans eau LE THOULT – CHARLEVILLE - SOIZY-AUX-BOIS – VERDON – EX BONNEVAL
- Annexe 7.4 : Schéma simplifié du réseau
- Annexe 7.5 : Synoptique de la distribution de l'eau potable sur le secteur affermé
- Annexe 7.6 : Schéma sur le réservoir et station de pompage et traitement de CHARLEVILLE
- Annexe 7.7 : Schéma du réservoir de VERDON
- Annexe 7.8 : Schéma de la station de traitement du THOULT-TROSNAY
- Annexe 7.9 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Seine Normandie



REPUBLIQUE FRANCAISE

2021-026

Département de la Marne
Arrondissement d'ÉpernayEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE

Séance du 13 avril 2021

Nombre de membres		
Affiliés au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	37

Date de la convocation
06 avril 2021Date d'affichage
07 avril 2021Domaine d'intervention :
8.8 EnvironnementObjet de la Délibération :
Prix de l'eau potable
secteur en affermage

N°2724

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

061-245160888-20210413-202104132724.CE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2021

Affichage : 19/04/2021

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du six avril deux mille vingt et un, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le treize avril deux mille vingt et un, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Olivier HIMMESOETE, M. André DOUSSOT-COCHET, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Marilyne HENRIET, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, Mme Nelly GRIFFON, M. Jérémy ARAQUÉ, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHE, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Yannick MATON, M. Régis NOIZET, Mme Claudine ZUBER, M. Philippe LEFEVRE, M. Pierre HAGNIER, Mme Sandrine CLOMÉS, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents représentés : M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, Mme Florence PELLETIER ayant donné pouvoir à M. André DOUSSOT-COCHET, M. François ROBIN remplacé par Mme Marilyne HENRIET, M. Pierre QUILLERÉ ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, M. Sébastien VERDRU ayant donné pouvoir à Mme Valérie JACQUINOT, M. Christian TIXIER ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA, M. Laurent EPINAT remplacé par M. Pierre HAGNIER.

Absents : Mme Delphine GOHIN excusée, M. Joël SUAU, M. Raymond CHAUVET excusé, Mme Céline FAGOT excusée.

M. Jérémy ARAQUÉ est désigné secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2383, en date du 12 avril 2018, fixant le montant de l'abonnement annuel et de la part proportionnelle du prix de l'eau sur le secteur géré en affermage,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°1843, en date du 07 février 2013, prévoyant les modalités de révision semestrielle du prix de l'eau,

VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances le 08 mars 2021, sur une augmentation du prix de l'eau, à hauteur de 10 cts le m³ d'eau,

CONSIDERANT que les prix de l'eau en vigueur sur le secteur concédé sont les suivants :

- Abonnement annuel au service de l'eau : 60,24 € HT, dont 12,64 € HT revenant à la collectivité,
- Prix du m³ d'eau consommé : 1,5412 € HT, dont 0,2001 € HT revenant à la collectivité

CONSIDERANT que la commission des finances préconise d'augmenter la part de la collectivité (surtaxe) sur le prix de l'eau du secteur concédé, afin d'accroître les capacités d'autofinancement du budget de l'eau, en vue des lourds investissements à réaliser sur le secteur géré en affermage : remplacement de réseaux fuyards, rénovation d'ouvrages vétustes, et amélioration de la qualité de l'eau,

CONSIDERANT que la période de facturation sur le secteur en affermage court du 1^{er} janvier au 31 décembre, avec un acompte intermédiaire au 1^{er} juillet,

CONSIDERANT la politique tarifaire de la collectivité consistant à rapprocher au maximum le prix de l'eau potable sur les secteurs en régie et concédé,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire, à la majorité,

- 1 voix contre
- 36 voix pour

FIXE la part proportionnelle du prix de vente du mètre cube d'eau potable revenant à la CCBC (surtaxe) à 0,3001 € HT, sur le secteur affermé, à compter du 1^{er} juillet 2021.

PRECISE que le montant de l'abonnement revenant à la CCBC (part fixe complémentaire) n'est pas modifié par la présente délibération

PRECISE que s'ajoute aux montants susvisés sur le secteur affermé, les parts proportionnelles et fixes du fermier, les redevances de l'agence de l'eau, la TVA et toutes autres charges légales venant s'ajouter au prix de l'eau à l'avenir.

PRECISE que la révision semestrielle du prix de l'eau, instaurée par la délibération n°1843 du 7 février 2013, pour toutes les composantes du prix de l'eau, n'est pas modifiée par la présente délibération, soit :

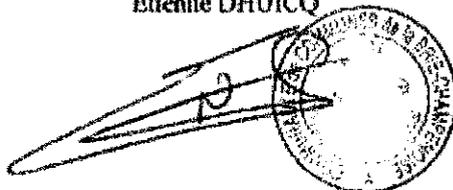
$P_n = P_o \times K$

Où : $K = 0,15 + 0,40 \frac{ICHT-E_o}{ICHT-E_o} + 0,05 \frac{351007_o}{351007_o} + 0,35 \frac{EBIQ_o}{EBIQ_o} + 0,05 \frac{TP10a_o}{TP10a_o}$

- *ICHT-E* : Indice national du coût horaire du travail, tous salariés, de la production et de la distribution d'eau, de l'assainissement, de la gestion des déchets et de la dépollution.
- *351007* : Indice mensuel de l'électricité tarif vert A5 option base
- *TP10a* : Index national des travaux publics – canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux.
- *EBIQ* : Indice de l'ensemble énergie, biens intermédiaires, biens équipement.

Pour extrait conforme,
Le 13 avril 2021

Le Président,
Etienne DHUICO



REPUBLIQUE FRANCAISE

2021-101

Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 30 novembre 2021

Nombre de membres		
Affilié au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	36

Date de la convocation
23 novembre 2021Date d'affichage
23 novembre 2021Domaine d'intervention :
8.8 EnvironnementObjet de la délibération :
Prix de l'eau potable à compter du
1^{er} janvier 2022 – secteur concédé

Par convocation en date du vingt-trois novembre deux-mille-vingt-et-un, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le trente novembre deux mille vingt et un, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Etaient présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIE, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Stéphane MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Marilyne HENRIET, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Juan GARCIA, M. Jérémy ARAQUÉ, Mme Elisabeth BENARD, Mme Claudette BOUCHE, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Yannick MATON, M. Régis NOIZET, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°2790

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-245100680-20211130-202111302790-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2021

Affichage : 03/12/2021

Le Président Etienne DHUICQ



Absents représentés : M. Raymond CHAUVET remplacé par M. Stéphane MONCUY, M. François ROBIN remplacé par Mme Marilyne HENRIET, M. Pierre QUILLERÉ ayant donné pour voir à M. Juan GARCIA, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, Mme Claudine ZUBER ayant donné pouvoir à M. Patrick VIÉ.

Absents : M. Joël SUAU excusé, Mme Nelly GRIFFON, M. Sébastien VERDRU, Mme Céline FAGOT, M. Christian TIXIER.

M. Jérémy ARAQUÉ est désigné secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2789, en date du 30 novembre 2021, approuvant les termes du contrat de concession de service public de l'eau potable avec l'entreprise SUEZ EAU FRANCE, qui prendra effet le 1^{er} janvier 2022,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2724, en date du 13 avril 2021, fixant le montant de l'abonnement et de la part proportionnelle du prix de l'eau revenant à la Communauté de communes de la Brie Champenoise, sur le secteur concédé,

CONSIDERANT que le nouveau contrat de concession du service public de l'eau potable prévoit les modalités de rémunération suivantes pour le concessionnaire :

- Une part fixe semestrielle, qui correspond au coût de la gestion d'un abonné et de son compteur, fixée à 20,00 € HT ;
- Une part proportionnelle aux volumes consommés, qui correspond aux autres charges, fixée à 1,2475 € HT/m³ ;

CONSIDERANT que le contrat susvisé prévoit que le Concessionnaire perçoit, pour le compte de la Collectivité et sans rémunération complémentaire, une part Collectivité qui s'ajoute à sa propre rémunération et qu'il est donc nécessaire de prévoir ses composantes et montants, qui s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2022,

CONSIDERANT qu'il est proposé de fixer le prix de l'eau comme suit sur le secteur concédé, à compter du 1^{er} janvier 2022, afin de maintenir l'équilibre budgétaire du service de l'eau, d'augmenter les capacités d'autofinancement, et de conserver une politique tarifaire uniforme sur l'ensemble du territoire :

	Abonnement semestriel	Part proportionnelle aux volumes consommés
Part délégataire	20,00 € HT	1,2475 € HT/m ³
Part collectivité	11,00 € HT	0,3925 € HT/m ³
Total	31,00 € HT	1,6400 € HT/m³

CONSIDERANT que le contrat de concession prévoit que la rémunération du concessionnaire est révisée une fois par an, à la date anniversaire du contrat (1^{er} janvier) dans toutes ses composantes, et fixe la formule de révision des prix applicable,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'adopter la même formule de révision des prix annuelle pour les parts revenant à la collectivité, à compter du 1^{er} janvier 2022, afin que l'évolution du prix de l'eau soit similaire dans toutes ses composantes, tant qu'il n'est pas revu par l'assemblée délibérante,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

FIXE le montant de la part fixe semestrielle du prix de l'eau revenant à la CCBC à 11,00 € HT, sur le secteur concédé, à compter du 1^{er} janvier 2022.

FIXE la part proportionnelle aux volumes consommés revenant à la CCBC à 0,3925 € HT/m³, sur le secteur concédé, à compter du 1^{er} janvier 2022.

PRECISE qu'à compter du 1^{er} janvier 2022 s'ajoutent aux montants susvisés sur le secteur concédé, les parts proportionnelles et fixes du concessionnaire, prévues dans le contrat de concession et mentionnées supra, ainsi que les redevances de l'agence de l'eau, la TVA, et toutes autres charges légales venant s'ajouter au prix de l'eau.

PRECISE que les parts fixes et proportionnelles du prix de l'eau revenant à la collectivité seront révisées annuellement tous les 1^{er} janvier, selon la formule suivante, et que la première révision aura lieu le 1^{er} janvier 2023 :

$$P_N = P_0 \times K_{1N}$$

où :

- P_0 est le prix au 1^{er} jour de la prise d'effet du contrat ;
- P_N est le prix applicable pour l'année N ;
- K_{1N} est un coefficient d'actualisation calculé à l'aide de la formule suivante :

$$K_{1N} = 0,15 + \left(0,44 \times \frac{ICHT - E_N}{ICHT - E_0} + 0,10 \times \frac{E_N}{E_0} + 0,31 \times \frac{BE_N}{BE_0} \right)$$

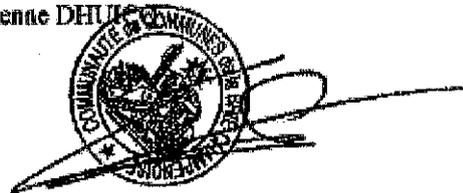
avec :

- *ICHT*: Indice de coût horaire du travail, tous salariés, de la production et la distribution d'eau, de l'assainissement, de la gestion des déchets, et de la dépollution, publié mensuellement par l'INSEE. Identifiant INSEE : 1365187.
- *E* : Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - Électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour capacité > 36kVA. Identifiant INSEE : 010534766.
- *BE* : Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - Ensemble de l'industrie - Marché français - Prix départ usine. Identifiant INSEE : 001652106.

PRECISE que les parts fixes et proportionnelles du prix de l'eau revenant au concessionnaire seront révisées annuellement tous les 1^{er} janvier, selon la formule de révision prévue dans le contrat de concession (similaire à la formule ci-dessus), et que la première révision aura lieu le 1^{er} janvier 2023 :

Pour extrait conforme,
Le 30 novembre 2021

Le Président,
Etienne DHUJON




ZONE DE DISTRIBUTION : CCBC BERGERES LE THOULT

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 23 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 663 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : LE THOULT TROSNAY FTE BRON S1, LE THOULT TROSNAY FTE BRON S2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 1804 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SUEZ-EAU-FRANCE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « CDC DE LA BRIE CHAMPENOISE ».</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
	NITRATES	A Bonne qualité
	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 39,2 mg/L Valeur maxi : 39,9 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de mesures : 971 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,089 microgramme/L (esa metolachlore)
	FLUOR	A Bonne qualité
	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,506 mg/L Valeur maxi : 0,506 mg/L
	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
	DURETÉ	Eau très dure
	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 30,1 °f Valeur maxi : 31,2 °f

Édité le 05/07/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus décaissant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ZONE DE DISTRIBUTION : CCBC CHARLEVILLE LA VILLENEUVE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 5 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 661 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : CHARLEVILLE FORAGE SOUS STK. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 367 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SUEZ-EAU-FRANCE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « CDC DE LA BRIE CHAMPENOISE ».

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2021, 2022
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 40,9 mg/L Valeur maxi : 41,5 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 2 Nombre de mesures : 1,134 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,024 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 31,4 °f Valeur maxi : 31,4 °f

Quelques conseils

ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
CHLORE 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
TEMPÉRATURE 	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).
ÉCHERISSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
---	--

Édité le 20/06/2023

L'Indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'Indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CCBC SOIZY AUX BOIS

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 La présence de sélénium a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 4 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 242 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SOIZY AUX BOIS FG STAT.POMP F3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 190 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SUEZ-EAU-FRANCE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « CDC DE LA BRIE CHAMPENOISE ».

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 9 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2021, 2022	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 2,8 mg/L Valeur maxi : 3,1 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de mesures : 607 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,042 microgramme/L	
FLUOR	A	Bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,542 mg/L Valeur maxi : 0,542 mg/L Année prise en compte : 2021	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 28,1 °f Valeur maxi : 28,1 °f	

Quelques conseils

ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
CHLORE 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
TEMPÉRATURE 	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.aap potable.santa.gouv.fr
--	--

Édité le 20/06/2023

L'Indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'Indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CCBC VERDON

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2022</p> <p>La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.</p>	<p>B</p> <p>A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 5 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 649 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : VERDON SP LA CROIX. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 206 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SUEZ-EAU-FRANCE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « CDC DE LA BRIE CHAMPENOISE ».</p>	<p>BACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2021, 2022</p>
	<p>NITRATES A Bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 32,5 mg/L Valeur maxi : 34,3 mg/L</p>
	<p>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS B Dépassement ponctuel de la limite réglementaire</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 4 Nombre de mesures : 1,581 Conformité : 75 % Valeur maxi : 0,102 microgramme/L (atrazine déséthyl) Substance(s) non conforme(s) : atrazine déséthyl</p>
	<p>FLUOR A Bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,659 mg/L Valeur maxi : 0,659 mg/L</p>
<p>Quelques conseils</p> <p>ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p>CHLORE Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p> <p>TEMPÉRATURE Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).</p> <p>SÉCHERESSE En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>	<p>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</p> <p>DURETÉ Eau très dure</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 30,1 °f Valeur maxi : 30,6 °f</p>
<p>Pour aller plus loin</p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.aap potable.santa.gouv.fr</p>	

Édité le 20/06/2023

L'Indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'Indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : MORSAINS, RIEUX, LE VEZIER, TREFOLS...

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2022	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau sans risque pour la santé, ayant fait l'objet de non-conformités limitées
			C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
			D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 7 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 663 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : **MORSAINS SP LE PRE DES COGNOTS**. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 905 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SUEZ-EAU-FRANCE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « CDC DE LA BRIE CHAMPENOISE ».

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

SÉCHESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

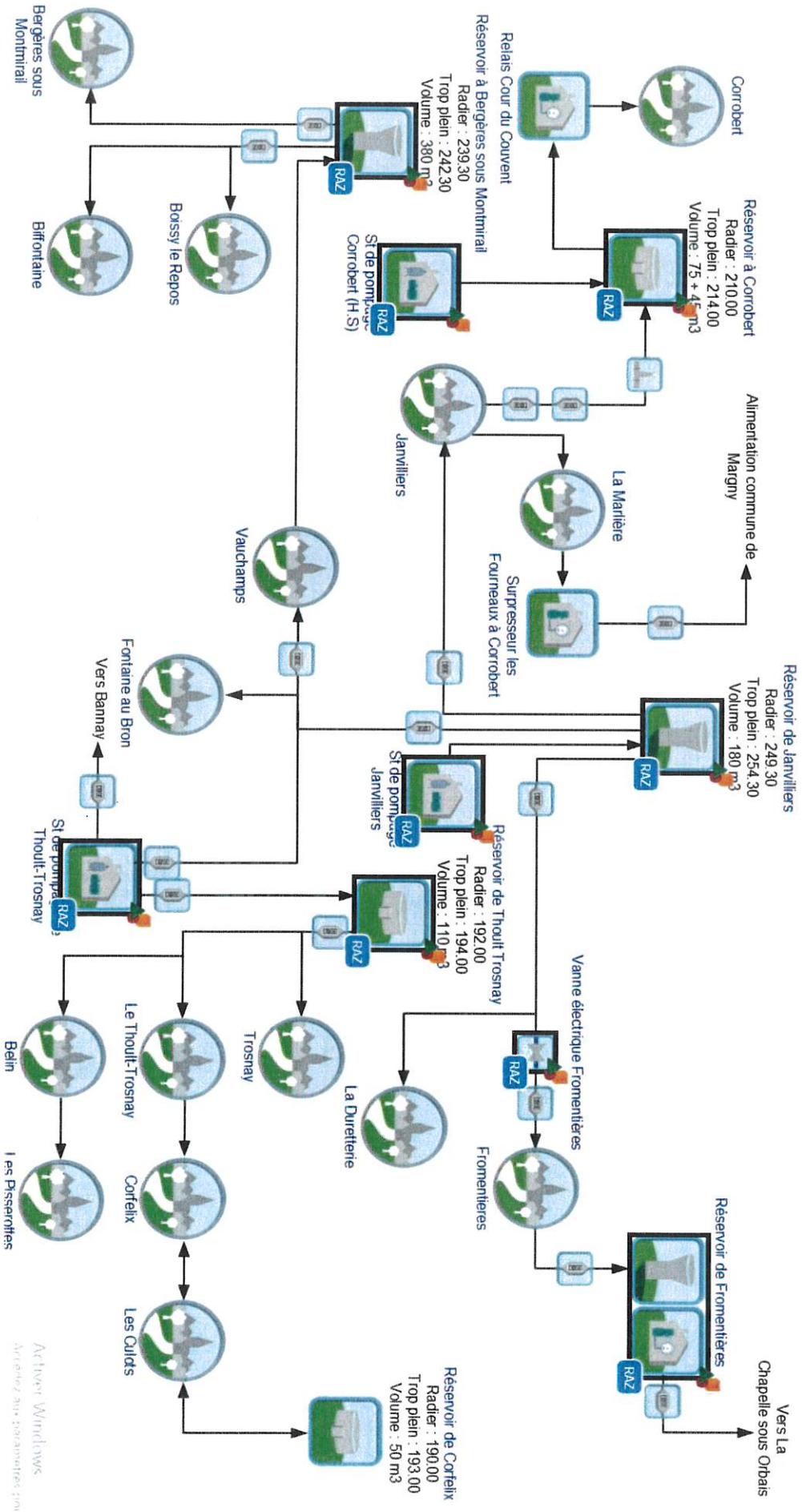
Édité le 20/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2021, 2022
NITRATES	A Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 42,7 mg/L Valeur maxi : 45,2 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de mesures : 1,132 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,03 microgramme/L
FLUOR	A Bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,351 mg/L Valeur maxi : 0,351 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
DURETÉ	Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 34,1 °f Valeur maxi : 35,2 °f

Annexe 7.5

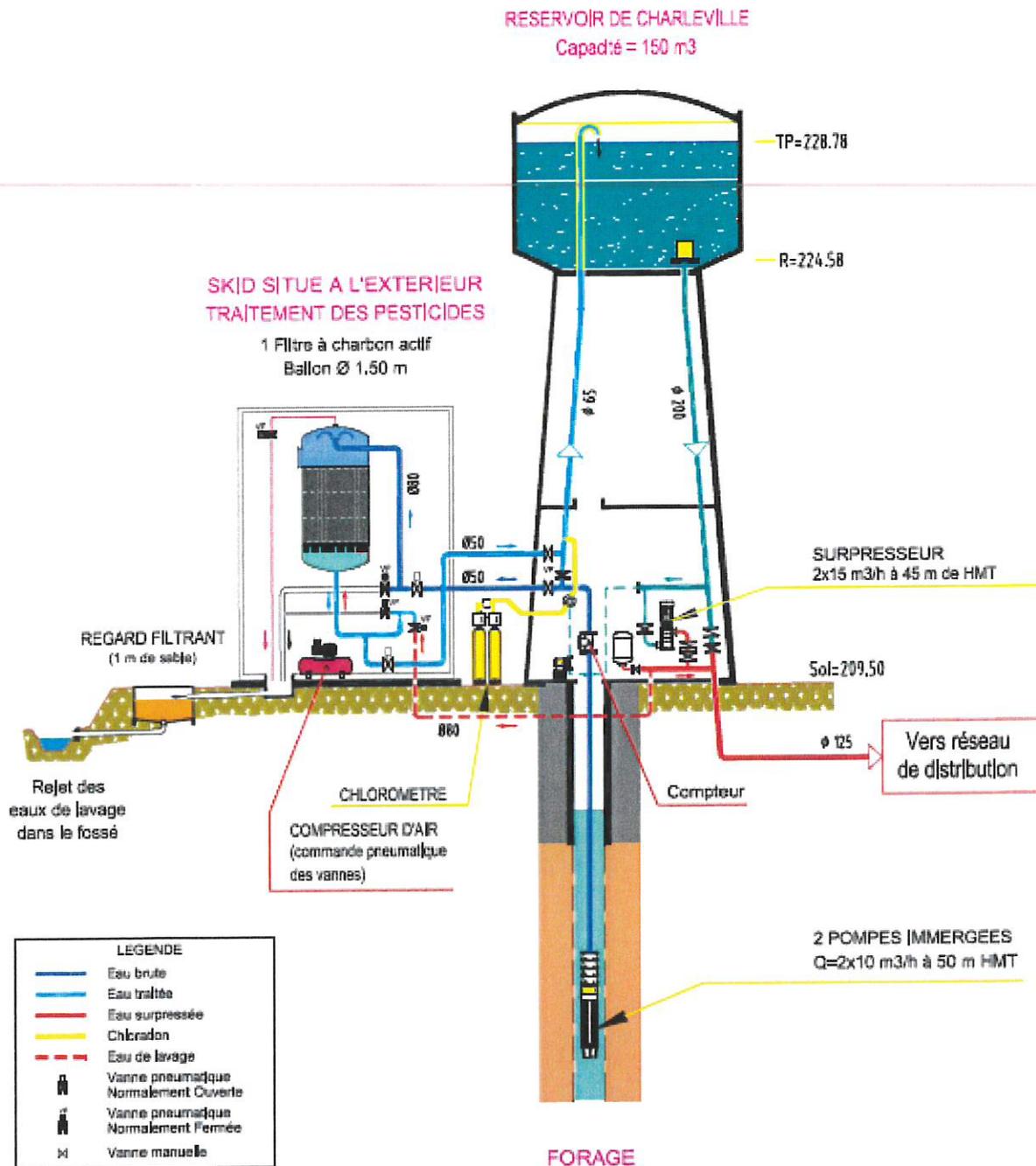


Active Windows
Appuyez sur une touche pour continuer

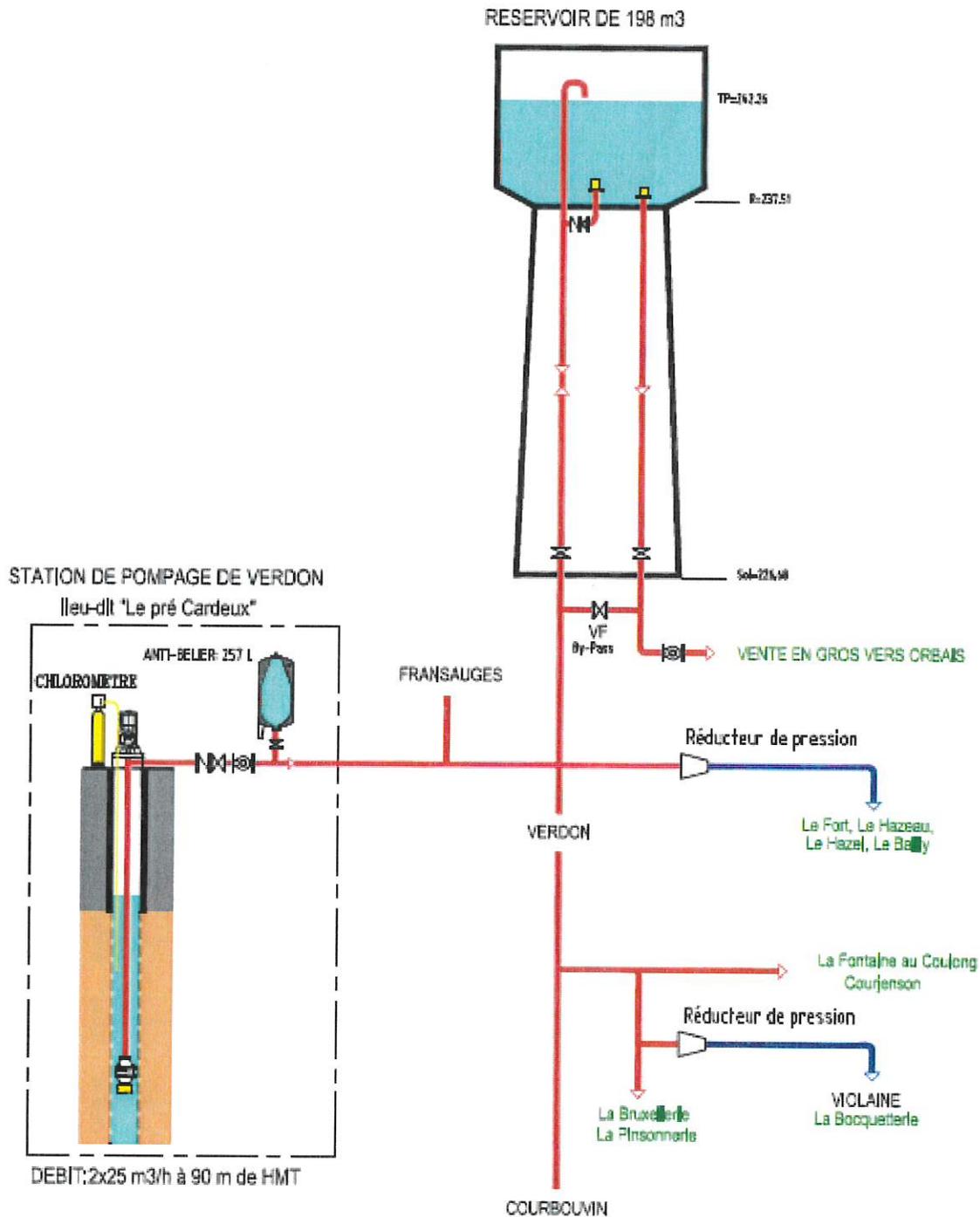
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE CHAMPENOISE

COMMUNE DE CHARLEVILLE

(Marne 51)

RESERVOIR ET STATION DE POMPAGE ET DE TRAITEMENT
(Capacité nominale de traitement: 10 m³/h)PLAN N° 10 355
28/06/2005

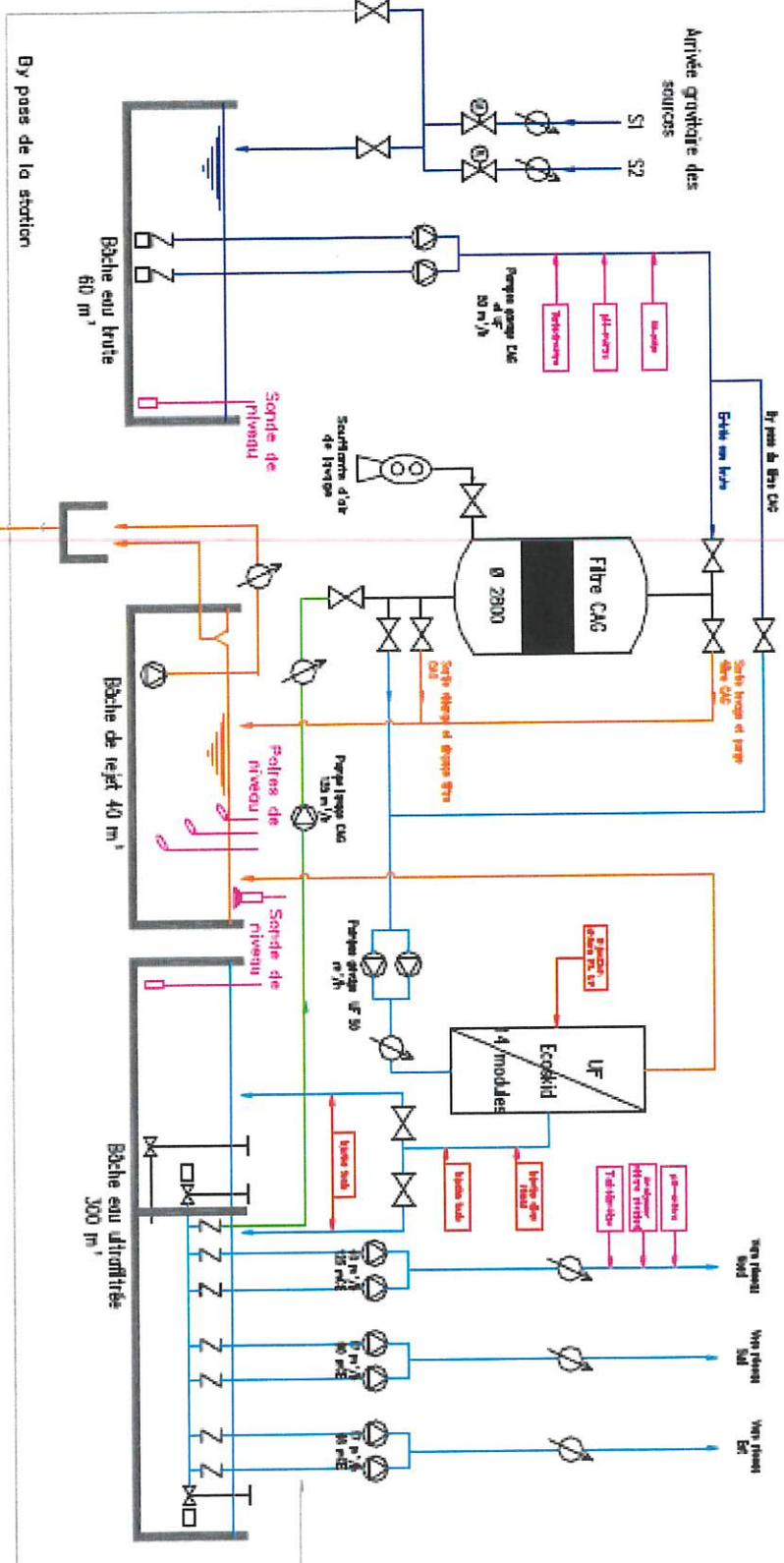
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TRIÈRE CHAMPENOISE
 COMMUNE DE VERDON
 (Marne 51)



PLAN N° 10 143
 28/06/2005



Communauté de Commune de la Brie Champenoise STATION DE TRAITEMENT DU THOULT-TROSNAY - 2013



Charge régulière et évacuation vers
canalisations de traitement
de 44 m²

Maitrise d'ouvrage

Maitrise d'œuvre

Équipements

Conception/équipements :

Entreprises

Architectes :



Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

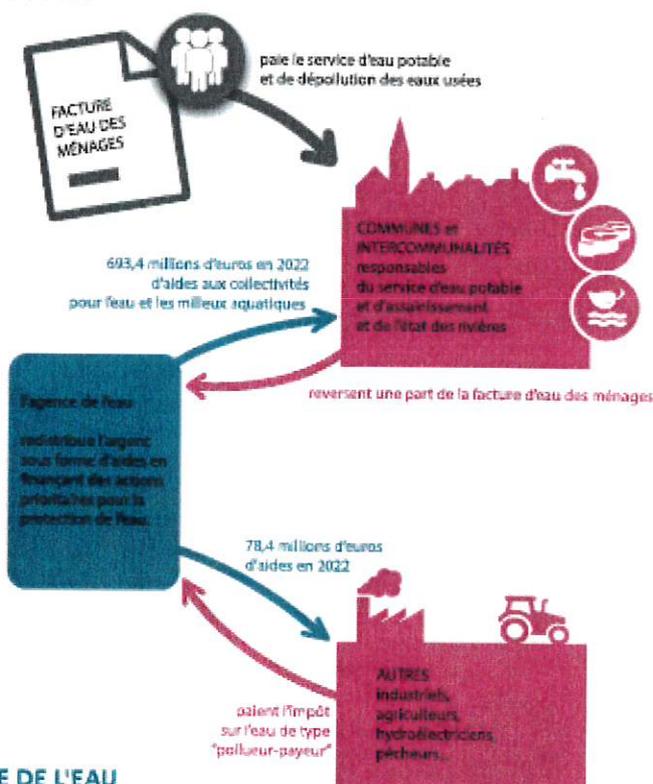
L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.

Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

www.services.eaufrance.fr/docs/SOPEA_video.mp4

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-6 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1017 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

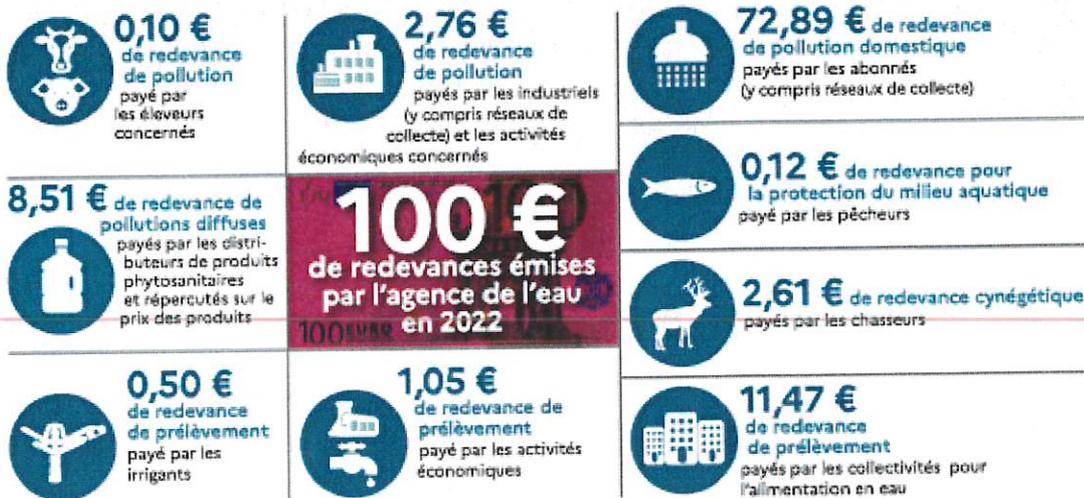
NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 690 millions d'euros dont plus de 424 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

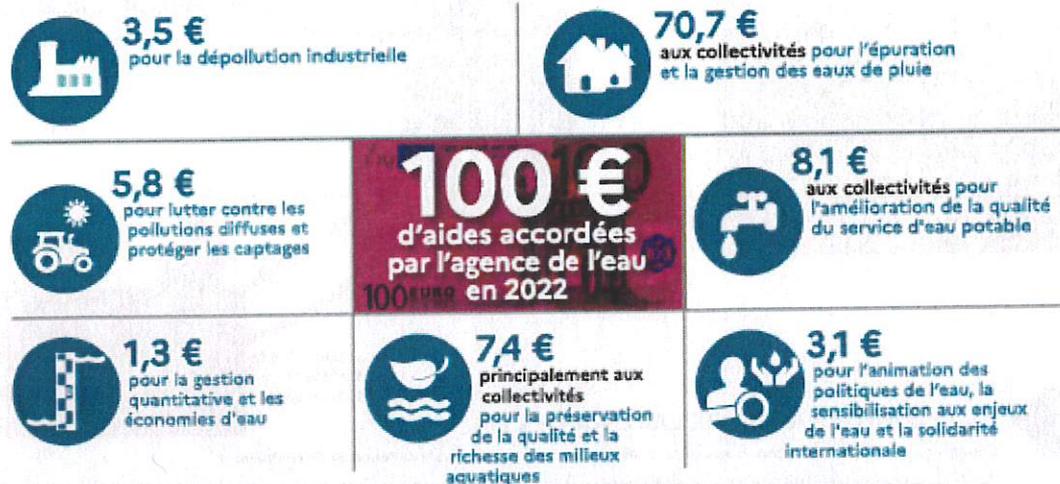


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022)



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie. 3721 projets portés par les collectivités, les entreprises, les agriculteurs et les associations représentent 1,6 milliard d'euros de travaux aidés par l'agence de l'eau, pour 804,5 millions d'euros d'aides.

Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité et pour l'adaptation au changement climatique.



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

53 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- études ;
- sensibilisation.

PLAN BAIGNADE

L'objectif du plan baignade, lancé en 2018, est de rendre la Seine baignable dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024, et, de façon pérenne. 62 % des travaux prévus ont été engagés par les maîtres d'ouvrage à fin 2022. Ces investissements d'un montant de 729 M€ sont financés par l'agence de l'eau à hauteur de 390 M€ dont 191,4 M€ en 2022.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 23 mars 2022, le comité de bassin Seine-Normandie a adopté le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures qui l'accompagne. Les collectivités, acteurs majeurs du SDAGE, sont concernées par un grand nombre de dispositions : <https://bit.ly/collectivites-acteurs-du-sdage>



<https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

3

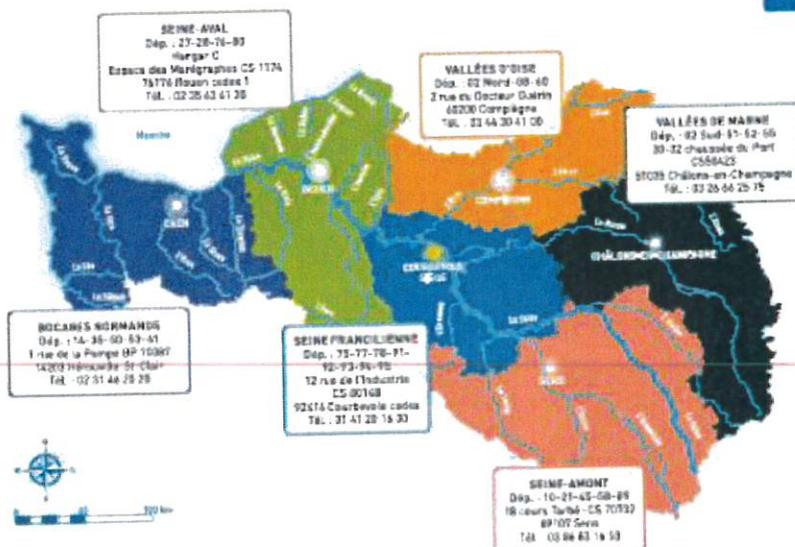
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

12 Rue de l'Industrie,
CS 90148
92416 Courbevoie cedex
TÉL : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie
Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8138 communes et 16,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ENSEMBLE DONNONS VIE À L'EAU
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Label Agence d'État

AGENCE eau seine NORMANDIE



Retrouvez la campagne de communication

www.lesagencesdeleau.fr/
comprendre-apprendre-agir-pour-leau

Nouveaux podcasts → bit.ly/Podcasts-Eau



Président de la Communauté de Communes
De la Brie Champenoise

Etienne DHUICO



Le Vice-président de la Communauté de Communes
de la Brie Champenoise délégué à l'eau, l'assainissement, la voirie et les travaux

Régis NOIZET

